

2019

Rapport de Gestion et Comptes



Municipalité
Penthaz



INDEX

INDEX	3
GLOSSAIRE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS	6
ORGANIGRAMME	7
INTRODUCTION	8
1. ADMINISTRATION GENERALE	9
1.1 <i>INFORMATIQUE, TELEPHONE ET INTERNET</i>	9
1.2 <i>PERSONNEL</i>	9
1.3 <i>NATURALISATIONS</i>	9
1.4 <i>NOUVEAUX HABITANTS ET JEUNES CITOYENS</i>	9
1.5 <i>ASSOCIATION DE LA REGION DU GROS-DE-VAUD</i>	10
1.6 <i>LE LOCAL</i>	10
1.7 <i>BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE LA VENOGNE</i>	10
1.8 <i>LUDOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE LA VENOGNE</i>	10
1.9 <i>HALTE-JEUX « LES P'TITS TARTREUX</i>	10
1.10 <i>RELATIONS AVEC L'ETAT</i>	11
1.11 <i>CONSEIL COMMUNAL</i>	11
1.12 <i>CONTROLE DES HABITANTS</i>	12
1.13 <i>REVENU D'INSERTION RI</i>	14
1.14 <i>JUBILAIRES</i>	14
1.15 <i>ABONNEMENT JOURNAL « GENERATIONS »</i>	15
1.16 <i>SOCIETES LOCALES</i>	15
1.17 <i>MANIFESTATIONS</i>	16
1.18 <i>MAISON D'ENFANTS DE PENTHAZ (MEP)</i>	17
1.19 <i>BUS PPDV</i>	17
1.20 <i>COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES</i>	18
2. FINANCES	19
2.1 <i>FINANCES GENERALES</i>	19
2.2 <i>REVENU GLOBAL DES IMPOTS</i>	19
2.3 <i>INVESTISSEMENTS SOUMIS A PREAVIS</i>	19
2.4 <i>DETTE ET UTILISATION DES COMPETENCES MUNICIPALES</i>	20
2.5 <i>CHARGES PAR DICASTERE ET LEUR EVOLUTION</i>	20
3. DOMAINES ET BÂTIMENTS	21
3.1 <i>DECHARGES</i>	21
3.2 <i>JARDINS FAMILIAUX</i>	21

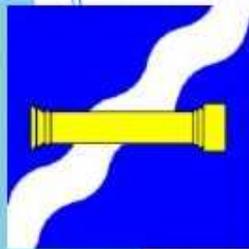
3.3	FORETS, ARBRES ET HAIES	21
3.4	BOIS DE FEU	21
3.5	MAISON DE COMMUNE	21
3.6	SALLE POLYVALENTE	21
3.7	POLICE DES CONSTRUCTIONS	21
3.8	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	22
3.9	TERRAINS DE SPORT	22
3.10	PLACE DE JEUX ET INSTALLATIONS SPORTIVES	22
3.11	PORCHERIE	23
3.12	COLLEGE DE LA LECHIRE	23
3.13	COLLEGE DU BORNALET	23
3.14	BATIMENT DE LA VOIRIE ET BATTOIR	23
3.15	EGLISE	23
3.16	PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE UAPE	23
3.17	PISCINE INTERCOMMUNALE (ASPIC)	23
3.18	TERRAINS COMMUNAUX	23
4.	TRAVAUX	24
4.1	STATIONNEMENT ET SIGNALISATION	24
4.2	ROUTES	24
4.3	ESPACES PUBLICS	25
4.4	CIMETIERE	25
4.5	ECLAIRAGE PUBLIC	25
4.6	VEHICULES	25
4.7	VOIRIE ET DECHETTERIE	25
5.	INSTRUCTION PUBLIQUE	27
5.1	ASICOPE	27
5.2	ASIVENOGE	27
5.3	ECOLIERS DE PENTHAZ	28
5.4	ETUDES SURVEILLEES	28
5.5	CONSEIL D'ETABLISSEMENT (CET)	28
5.6	LAJE – RESEAU AJERCO	28
5.7	ECOLES DE MUSIQUE	29
5.8	PATROUILLEURS	29
5.9	CANTINE SCOLAIRE « LA PENTA'DINE »	29
5.10	PAROISSE	30
6.	SECURITE PUBLIQUE	31
6.1	POLICE – SECURITE PUBLIQUE	31
6.2	VITESSE	32
6.2	SERVICE DU FEU	32
6.3	PROTECTION CIVILE	32
7.	AFFAIRES SOCIALES	33
7.1	CSR – RAS – REGIONALISATION DE L'ACTION SOCIALE	33

7.2	<i>ENTRAIDE FAMILIALE</i>	33
7.3	<i>AVASAD (ASPMAD)</i>	33
7.4	<i>PASSEPORT VACANCES REGION COSSONAY</i>	33
7.5	<i>FACTURE SOCIALE</i>	33
8.	<u>SERVICES INDUSTRIELS</u>	35
8.1	<i>EAU</i>	35
8.2	<i>FONTAINES</i>	35
8.3	<i>COURS D'EAU</i>	35
8.4	<i>AIEE</i>	36
8.5	<i>COSVEGAZ/HOLDIGAZ</i>	36
9.	<u>REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION DE GESTION SUR L'EXERCICE 2018</u>	37
10.	<u>COMPTES 2019 ET COMMENTAIRES</u>	39
10.1	<i>INTRODUCTION</i>	39
10.2	<i>COMPTES 2019</i>	39
10.3	<i>DECOMPOSITION DU RESULTAT 2019</i>	40
10.4	<i>FINANCEMENTS SPECIAUX 2019 ET MUTATION DES FONDS DE RESERVES</i>	40
10.5	<i>FINANCES</i>	41
10.6	<i>COMMENTAIRES DU SYNDIC</i>	42
10.7	<i>RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE, COMPTES ET COMMENTAIRES, BILAN</i>	43
11.	<u>CONCLUSIONS</u>	58

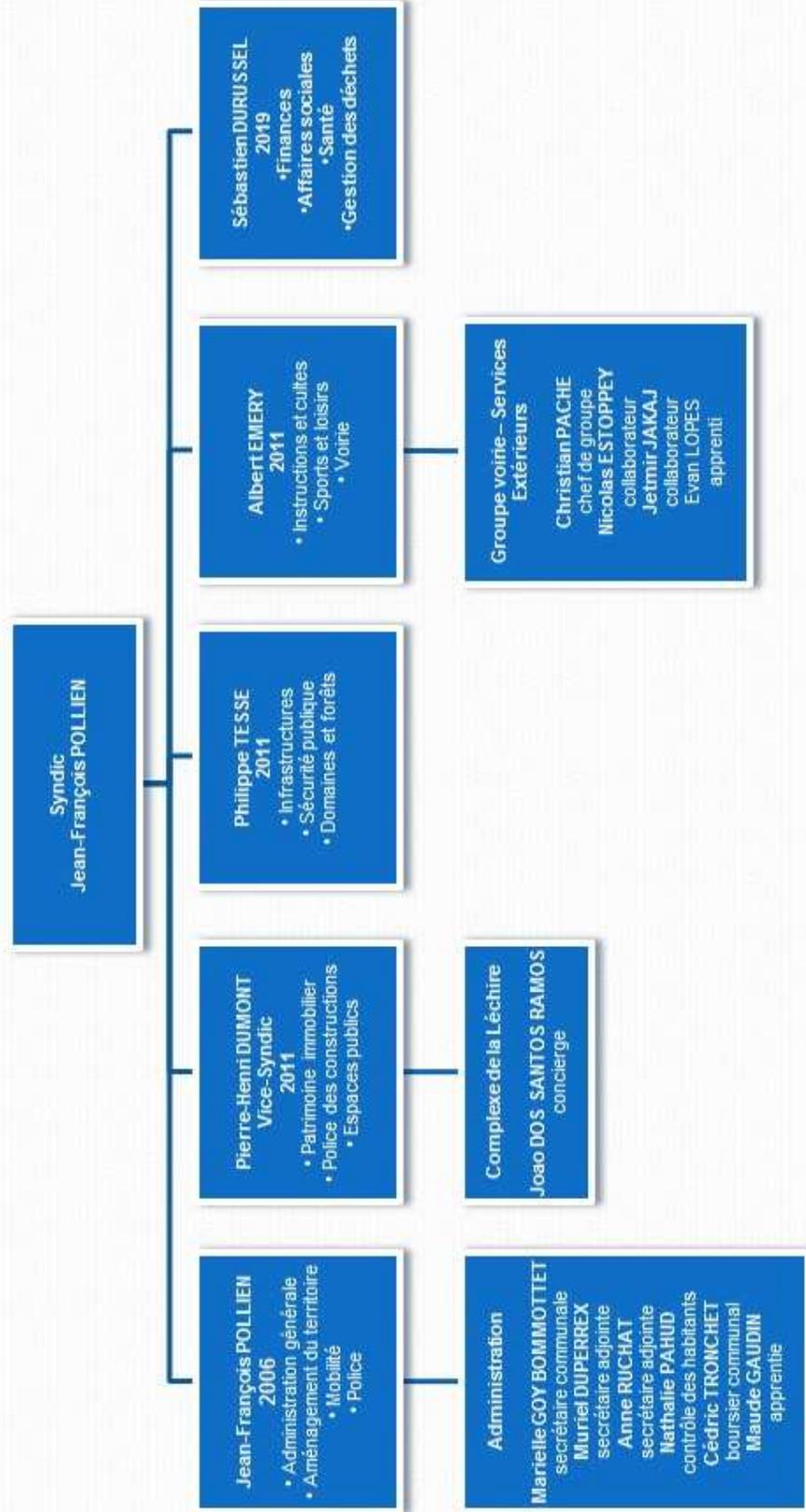
GLOSSAIRE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS

AdCV	Association de Communes Vaudoises
AIEE	Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux usées
AJERCO	Accueil de Jour de l'Enfance Région Cossonay
ARCAM	Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges
ARGdV	Association de la Région du Gros-de-Vaud
ASICoPe	Association Scolaire Intercommunale Cossonay-Penthalaz
ASICoVV	ASsociation InterCommunale Veyron Venoge
ASIVenoge	Association Scolaire Intercommunale de la Venoge
ASPIC	Association Piscine Intercommunale des Chavannes
ASPMAD	ASsociation pour la Promotion de la santé et le MAintien à Domicile
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile
BAMO	Bureau d'Aide au Maître d'Ouvrage
CET	Conseil d'ETablissement
Codir	Comité de direction
Copil	Comité de pilotage
CRPS (Echallens)	Conseil Régional Protection Sécurité
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
EHNv	Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois
EKML	Ecole de Krav Maga Lausanne (société de surveillance et sécurité)
FC Venoge	Football Club Venoge
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour de l'Enfance
MATAS	Module d'Activités Temporaires Alternatives à la Scolarité
MBC	Transport de la région Morges – Bière – Cossonay
MEP	Maison d'Enfants de Penthaz
ORPC	Organisation Régionale de la Protection Civile
PCi	Protection Civile
PPDLV	Collaboration intercommunale Penthaz – Penthalaz – Daillens – Lussery-Villars
RC 177	Route Cantonale 177
RI	Revenu d'Insertion
SDIS	Service de Défense Incendie et de Secours
SDT	Service du Développement Territorial
STEP	STation d'EPuration des eaux usées
UCV	Union des Communes Vaudoises
Venoge 6	Collaboration intercommunale PPDLV, Mex et Vufflens-la Ville

ORGANIGRAMME



Organisation communale (au 31 décembre 2019)



Le personnel communal se compose de 10 collaborateurs correspondant à 7.9 ETP (situation au 31/12/2019)

INTRODUCTION

La Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2019.

2019 a été et restera une bien triste année pour Penthaz. La disparition le 17 août de notre Syndic Philippe Besson fut un véritable choc. Il laisse le souvenir d'un homme passionné et de convictions, toujours prêt à défendre les intérêts de sa Commune et de sa Région.

La Municipalité et le personnel communal tiennent par ces quelques lignes à saluer sa mémoire et à le remercier pour son engagement et son dévouement durant ses 15 années de syndication.

Durant les quatre derniers mois de l'année, votre exécutif a dû revoir en partie son organisation. Il a fallu se concentrer sur l'essentiel et plusieurs dossiers dont s'occupait M. Besson ont été mis en suspens. Nous nous sommes employés à maintenir le niveau de service à la population et à respecter les délais impératifs de certains sujets, à savoir : la fixation du taux d'imposition, l'élaboration du budget 2020 et l'organisation des élections complémentaires.

Durant cet exercice 2019, les affaires communales se sont déroulées à un rythme soutenu. Les chapitres composant la suite de ce rapport en résument l'essentiel.

La Municipalité relève toutefois les éléments marquant suivants :

- La mise en place de restrictions budgétaires. En effet, le 17 mars lors d'un référendum, la population refusa la hausse de 2 points d'impôts acceptée par le Conseil communal en 2018.
- La poursuite des travaux de mise en conformité de notre PGA et de son règlement.
- La finalisation du dossier de l'UAPE en vue de sa construction en 2020.
- L'étude et la réalisation du dossier de mise à l'enquête concernant le remplacement du pont sur la Venoge
- Le déroulement en fin d'année d'élections complémentaires à la Municipalité où une place était à repourvoir et au Conseil communal où il s'agissait de huit places.
- L'élection de M. Sébastien Durussel à la Municipalité.
- L'élection de huit Conseillères et Conseillers communaux.

Le périmètre des fonctions et représentations municipales n'a pas connu de modifications notables. Nous vous fournissons néanmoins le tableau ci-dessous qui résume l'évolution de l'activité municipale sur la base de quelques données :

	2015	2016	2017	2018	2019
Heures de vacations (1)	1'972	1'980	1'933	2'002	1'555
Kilomètres parcourus (1)	3'624	3'539	4'491	4'916	3'465
Séances de Municipalité ordinaires	44	46	44	44	45
Séances de Municipalité extraordinaires	8	4	13	22	28
Séances spéciales (2)	66	53	65	47	30
Séances intercommunales (2)	147	141	186	193	196

(1) Il s'agit de données cumulées aux 5 municipaux

(2) Participation de plus d'un municipal jusqu'à Municipalité in corpore

Nous vous rappelons que les décisions prises durant l'année 2019 ont été, comme le veut la loi révisée sur les communes, protocolées aux procès-verbaux de discussion, décisionnels et informatifs.

Ces derniers sont repris à la rubrique « Décisions municipales » de notre site internet afin d'informer nos concitoyennes et concitoyens.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Informatique, téléphone et internet

- Adaptation de l'infrastructure informatique et des logiciels en fonctions des évolutions technologiques.
- Le site internet communal connaît toujours un franc succès (plus de 30'000 visites en 2019).

1.2 Personnel

- Côté formation, un sujet qui tient à cœur à la Municipalité, suite au processus usuel, M. Evan Lopes a été engagé comme apprenti agent d'exploitation en date du 1^{er} août.
- Divers cours ont été suivis par plusieurs employés dans le cadre de leurs fonctions respectives.
- Mme Anne Ruchat a été engagée le 1^{er} février en qualité de secrétaire adjointe. Elle partage le poste avec Mme Muriel Duperrex à raison de 35 % chacune.
- Mme Nicole Huck a quitté nos effectifs au 30 juin.
- Il n'y a pas eu de jubilaire à fêter au sein du personnel en 2019.
- La sortie traditionnelle à l'intention du personnel mensualisé a eu lieu le vendredi 21 juin. Après un déplacement en bus, cet après-midi récréatif s'est déroulé à Moléson village. La soirée s'est poursuivie au sommet du Moléson où nous avons partagé des tapas puis une fondue dans un cadre magnifique.
- Le 21 novembre, au Foyer de la grande Salle, une soirée choucroute a été organisée pour les nombreuses personnes qui donnent de leur temps à la bonne marche de la Commune. Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à cette manifestation, comme à celles qui n'ont pas pu, pour leur engagement jour après jour pour notre communauté. Ce fut également le moment de remercier officiellement plusieurs personnes :
 - Mmes Irène Besson et Marie-Christine Rodriguez pour leurs dix années d'activité à la PentaDîne,
 - Mme Eveline Muller qui a quitté l'équipe des patrouilleuses,
 - M. Michel Monachon qui a décidé de mettre fin à ses activités de préposé à l'horloge de l'Eglise après 30 ans d'activité.

1.3 Naturalisations

- Pour rappel, 2018 a vu l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure de naturalisation en Suisse. La commission d'audition est composée de la préposée au contrôle des habitants, Mme Nathalie Pahud et d'un membre du Conseil communal et citoyen engagé de Penthaz, M. Jacques Deléderray. La commission municipale d'accession à la bourgeoisie de Penthaz continue à recevoir les candidats afin de pouvoir faire plus ample connaissance et d'échanger sur les thèmes moins formels fixés par la loi.
- En raison des changements intervenus dès le 1^{er} janvier 2018 et dès cette date, les demandes sont traitées en amont par le Canton, seuls les dossiers conformes sont ensuite envoyés aux communes pour la suite de la procédure. Trois dossiers nous sont parvenus en 2019.
- Au total, 9 habitants ont été naturalisés en 2019 (13 en 2018), que ce soit par notre commune ou par d'autres communes suisses, par procédure ordinaire ou facilitée (étrangers nés en Suisse ou par mariage).

1.4 Nouveaux Habitants et Jeunes Citoyens

- Cette réception ayant lieu tous les deux ans, elle n'a pas été organisée en 2019.

1.5 Association de la Région du Gros-de-Vaud

- Durant le premier semestre, M. Philippe Besson a participé à presque toutes les séances du Comité de l'ARGdV et poursuivi son engagement pour la région. M. Jean-François Pollien a participé à presque toutes les assemblées générale de l'ARGdV.
- A la suite de l'acceptation de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) de 2013, aucune nouvelle zone d'activités (zone industrielle et zone artisanale) ne peut être validée sans la mise en place d'une stratégie régionale. Pour notre région, la création de ce système de gestion a été confiée à l'ARGdV. Son comité souhaite pouvoir terminer ce processus avant la fin de cette législature (juin 2021)
- Durant cette année, le groupe de travail composé de la DGMR, de l'ARCAM et de l'ARGdV a poursuivi ses travaux concernant la mobilité dans la région de Cossonay - Penthalaz.
- Pour des raisons budgétaires, notre commune a renoncé à sa cotisation à la Maison du Blé et du Pain dès 2019.



1.6 Le Local

- La fréquentation du local est toujours excellente et peu d'incidents sont à signaler. Les jeunes, issus tant de notre commune que des communes alentours, trouvent dans cette structure un accueil, un lieu de discussion et des activités qui les passionnent. Le cadre est favorable à l'épanouissement de nos jeunes et sert de lien entre l'école et la vie associative.
- Désormais, il n'y a plus que deux personnes, au lieu de trois, pour assurer le fonctionnement de la structure. Les heures d'ouverture sont identiques. Elles seront toutefois adaptées dès 2020.
- Le coût pour notre commune s'élève à CHF 20'217.95 pour 2019.

1.7 Bibliothèque intercommunale de la Venoge

- La bibliothèque intercommunale s'est forgée une bonne réputation ; elle contribue à assurer le lien entre nos communes. Elle est bien fréquentée puisqu'elle compte 270 abonnés et que ce ne sont pas moins de 27'223 livres et 337 ebooks qui ont été prêtés durant l'année écoulée.
- L'offre de livres est régulièrement actualisée.
- La bibliothèque ouvre ses portes deux samedis par mois. Les bibliothécaires multiplient leurs animations, comme BiblioBrico et Tapas'livre, rendant ce lieu de plus en plus attractif pour les passionnés de littérature.
- Des boîtes à livres ont été posées dans les quatre communes PPDLV. Elles sont en principe autogérées. Toutefois, la bibliothèque a dû reprendre la gestion de la cabine de Penthalz afin d'éviter que cette dernière serve d'avant-poste à la déchetterie.

1.8 Ludothèque intercommunale de la Venoge

- Suite à une mésentente sur la gestion de la Ludothèque, les quatre communes ont renoncé à poursuivre la collaboration avec l'Entraide familiale. Un des points importants du désaccord était dû au fait que pour faire partie de la Ludothèque, les membres devaient également cotiser à l'Entraide familiale.

1.9 Halte-jeux « Les P'tits Tartreux



- Une extension des horaires a été mise en place pour pouvoir accueillir les enfants avant le début des classes. Cette initiative peine toutefois à trouver sa place auprès de ceux qu'elle semblait concerner.
- Le comité de la garderie a pris contact avec la Municipalité pour proposer d'ouvrir la garderie sous forme de crèche. Un sondage sera été effectué auprès de divers villages aux alentours. S'il s'avère que ce projet suscite un intérêt auprès

de nombreux parents à la recherche de solutions de garde, cette proposition sera étudiée par la Municipalité pour savoir les implications financières qu'elle engendrerait.

- La garderie organise deux trocs par année, participe activement aux animations villageoises et se met en avant pour proposer une offre de garde aux parents. Malgré tous ces efforts, la garderie a de la peine à nouer les deux bouts, situation qui inquiète la Municipalité.
- Comme chaque année, la Municipalité soutient les activités de la garderie qui restent très appréciées par les enfants qui la fréquentent. Elle tient à féliciter son Comité et les jardinières d'enfants pour leur dynamisme et leur efficacité, et à les remercier pour leur engagement lors de la fête des Tartreux, tout comme pour leur participation aux animations du village.

1.10 Relations avec l'Etat

- Les sujets actuellement brûlants que sont la péréquation et la facture sociale sont en cours de négociation entre le Conseil d'Etat, l'UCV et l'AdCV. Selon nos représentants de l'AdCV, les débats sont difficiles, voire parfois très durs. L'année 2020 sera cruciale si, comme l'espère le Conseil d'Etat, les réformes devront être appliquées pour la prochaine législature.
- En ce qui concerne la mise en conformité de notre plan général d'affectation (PGA) et de notre règlement du plan général d'affection (RPGA), les travaux se sont poursuivis cette année avec l'aide de notre bureau d'ingénieurs. La Municipalité in corpore s'est rendue en fin d'année dans les bureaux du SDT pour une première séance de coordination.

1.11 Conseil communal

- Le bureau est composé de : M. Thierry Buttin, président ; M. Lionel Jeanbourquin, 1^{er} vice-président ; Mme Sandrine Bommottet, 2^{ème} vice-présidente ; Mme Coralie Chappelier, scrutatrice, M. Leonardo Scarpellino, scrutateur ; MM. Pierre Dällenbach et Albert Kohler, scrutateurs suppléants.
- Les commissions permanentes sont les suivantes :

Commission des finances

Président : M. Yves Dupraz. Rapporteur : Mme Natacha Baudet. MM. Sylvain Marino, Christian Muster, Steeve Parisod, Frédéric Declercq et Pascal Pahud.

Commission de gestion

Présidente : Mme Carmen Valzino. Mme Nelly Waldmann, MM. Jacques Deléderray, Jean-Marc Gerber, Bernard Martin, Albert Kohler et Christophe Emery.

Commission des Espaces publics

Mme Sandrine Bommottet, MM. Pierre Dällenbach, Frédéric Declercq, Philippe Gerhard, Sylvain Marino, Stéphane Rollier et Dany Zimmermann.

Commission de recours en matière fiscale

MM. Jacques Deléderray, Bernard Martin et Kilian Schlaefli.

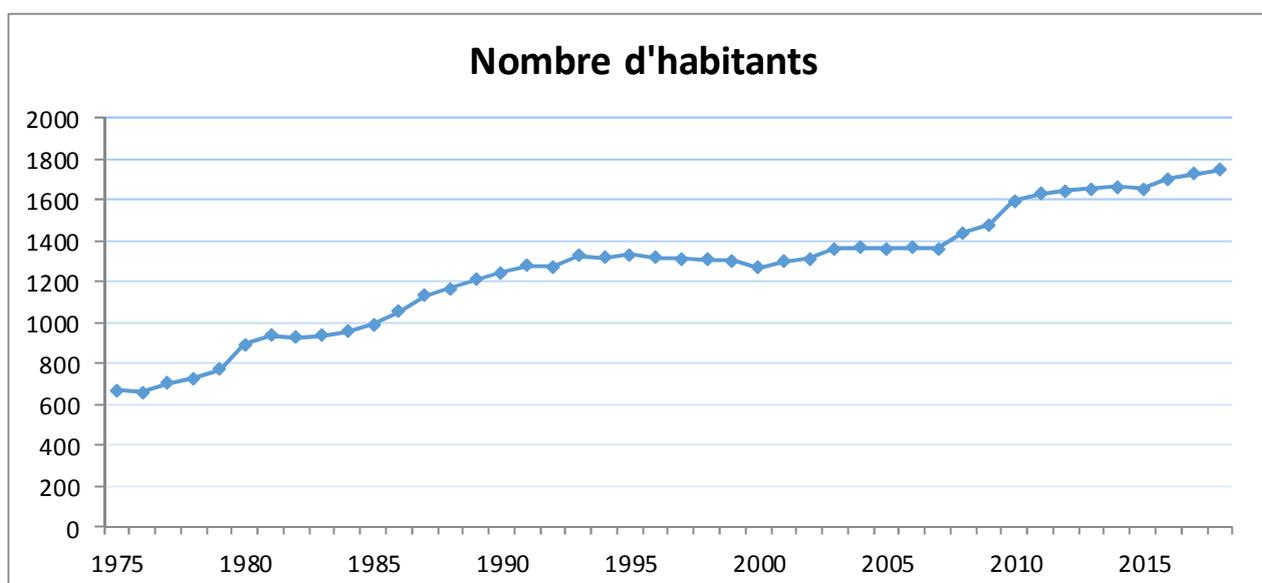
- 2019 a connu une cadence usuelle en matière de séances du législatif communal.
- Le Conseil communal a siégé à quatre reprises en séance ordinaire les 23 mai, 20 juin, 26 septembre et 5 décembre, séances au cours desquelles, entre autres, cinq préavis municipaux ainsi que les comptes et rapport de gestion sur l'exercice précédent ont été présentés par la Municipalité :
 - Comptes 2018 et rapport de gestion la Municipalité
 - Préavis N° 01 – 2019 – Adaptation du règlement communal sur la vidéosurveillance
 - Préavis N° 02 – 2019 – Modification des statuts de l'ASiCoPe
 - Préavis N° 03 – 2019 – Modification du PGA La Léchire – Les Mises
 - Préavis N° 04 – 2019 – Arrêté d'imposition 2020-2022
 - Préavis N° 05 – 2019 – Budget 2020
- Tous ces objets ont été acceptés par le Conseil communal dans le sens proposé par la Municipalité, y compris le budget 2020

- Des réponses ont été apportées par la Municipalité :
 - à la question relative à la création d'un établissement secondaire rattaché à l'établissement de Penthalaz-Penthaz
 - au postulat relatif aux panneaux d'affichage numériques
 - au postulat relatif à la suppression de la participation des sociétés locales aux coûts des installations de sonorisation et d'éclairage de la grande salle
- Le Conseil communal a refusé de prendre en considération un postulat demandant un règlement sur les subsides communaux aux sociétés locales.
- En 2019, les jetons de présence ont été attribués à la Halte-Jeux « Les Ptits Tartreux ».

1.12 Contrôle des habitants

Evolution de la population (chiffres officiels du SCRIS) :

Population au 31.12.2015	1'653 habitants
Population au 31.12.2016	1'703 habitants
Population au 31.12.2017	1'726 habitants
Population au 31.12.2018	1'747 habitants
Population au 31.12.2019	1'760 habitants



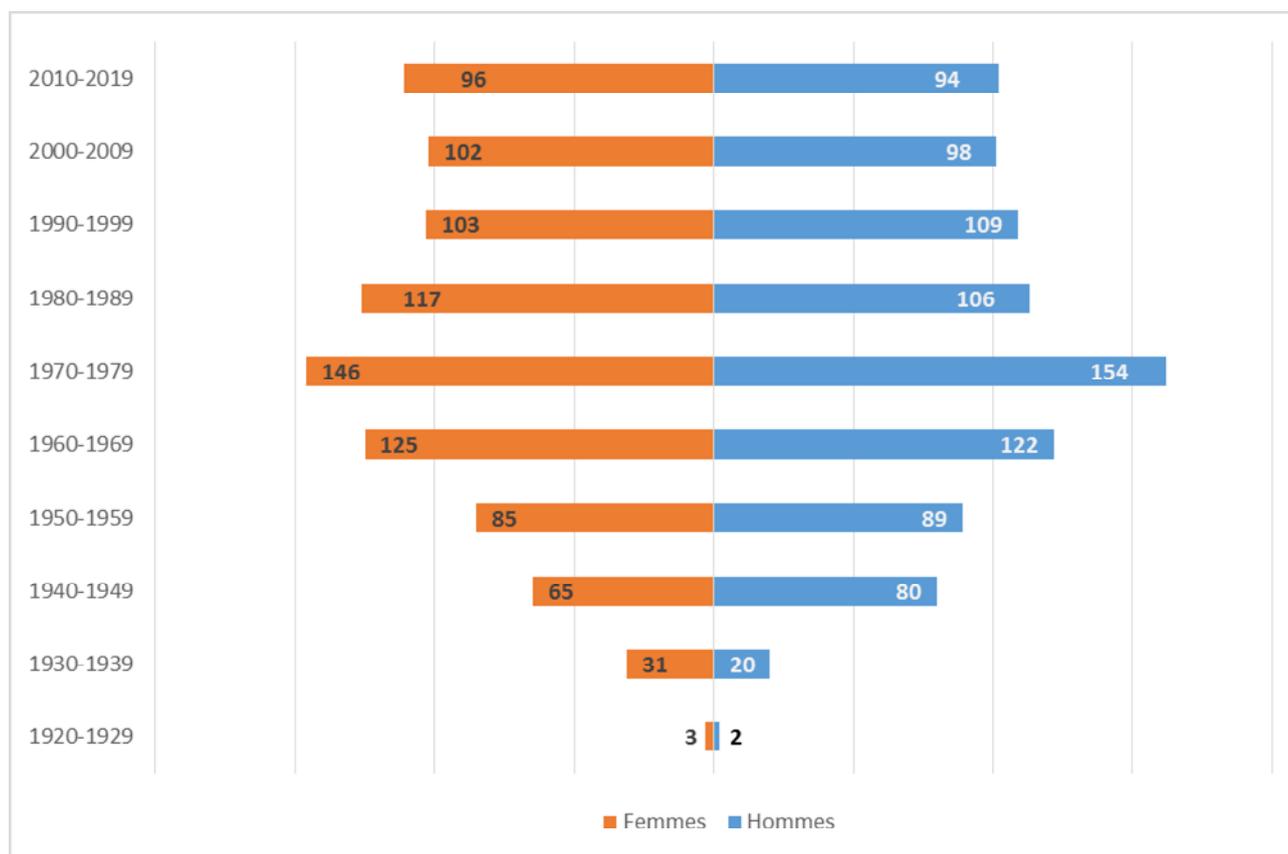
Après 1,22 % en 2018, l'augmentation de population se monte à 0,74 % en 2019.

Population par nationalité (personnes établies au 31.12.2019) :

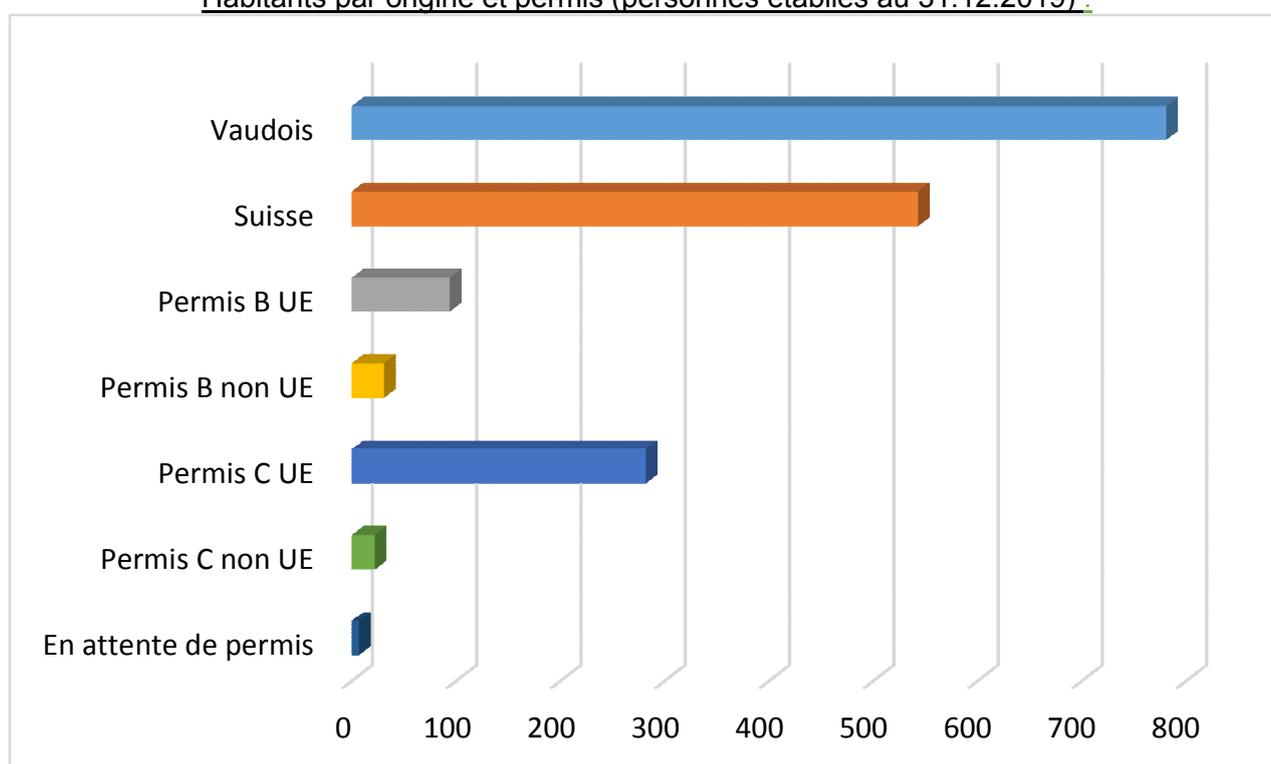
Pays	2019		2018	
	Nombre	%	Nombre	%
Suisse	1'324	75.2%	1'315	75.3%
France	65	3.7%	66	3.8%
Italie	84	4.8%	80	4.6%
Portugal	165	9.4%	155	8.9%
Espagne	29	1.6%	28	1.6%
Autre UE	39	2.2%	41	2.3%
Autre Europe	21	1.2%	24	1.4%
Afrique	11	0.6%	8	0.5%
Amérique	16	0.9%	20	1.1%
Asie	5	0.3%	9	0.5%
Océanie	1	0.1%	1	0.1%
	1'760	100.0%	1'747	100.0%

Les proportions restent stables. La croissance provient principalement de Suisse et des pays membres de la communauté européenne.

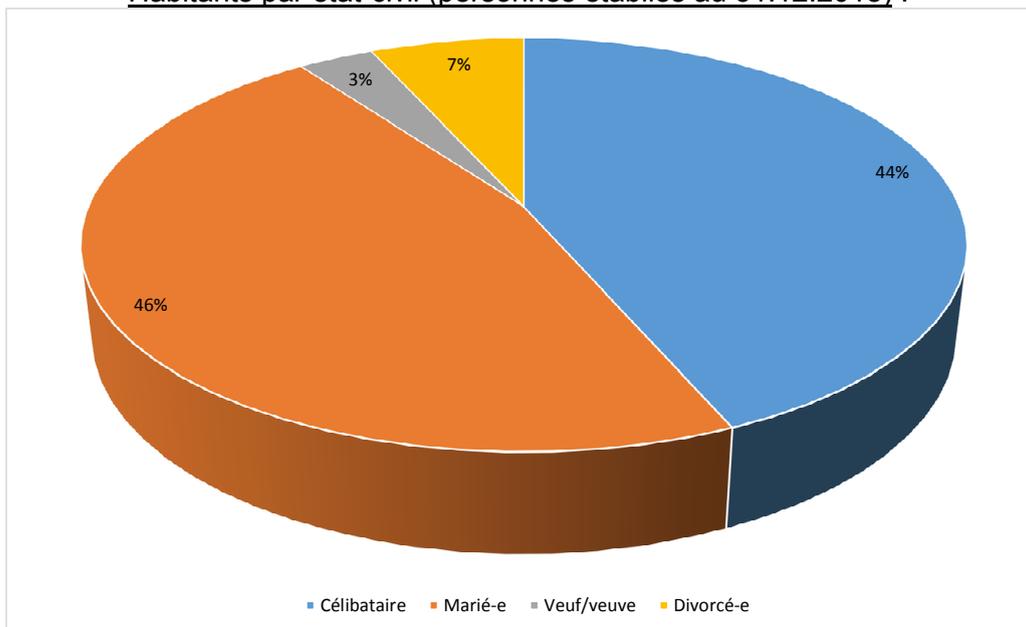
Population par tranche d'âges (personnes établies au 31.12.2019) :



Habitants par origine et permis (personnes établies au 31.12.2019) :



Habitants par état-civil (personnes établies au 31.12.2018) :



Les trois graphiques ci-dessus, figurant ici à titre purement informatif, n'appellent aucun commentaire particulier.

Le bureau du contrôle des habitants a enregistré 412 mutations durant l'année (433 en 2018 ; 372 en 2017), correspondant à :

Naissances	12
Décès	6
Arrivées (1)	180
Mariages	11 (5 couples)
Divorces, veuvages	7
Départs (2)	187
Naturalisations	9

(1) Y compris 14 résidences secondaires (dont 8 MEP et 4 au pair)

(2) Y compris 17 résidences secondaires (dont 7 MEP et 3 au pair)

Remarques : de nombreuses corrections et mises à jour sont apportées en continu à nos données au fur et à mesure qu'elles arrivent à notre connaissance.

1.13 Revenu d'insertion RI

- Sur le front du RI, 13 requérants (chiffre en baisse par rapport à fin 2018) étaient inscrits à fin 2019. Parmi ces bénéficiaires, 6 ont plus de 50 ans. Point positif, malgré la hausse régulière de la population au sein de notre Commune, le nombre de personnes dépendantes du dernier maillon des prestations sociales fournies par l'Etat de Vaud demeure stable. Point négatif, le cercle de ces bénéficiaires n'évolue que très partiellement, ce qui signifie que la réinsertion tarde à voir le jour pour bon nombre d'entre eux.
- Comme nous le réaffirmons année après année, ce nombre d'allocataires restera toutefois toujours trop important aux yeux de notre exécutif si l'on prend en compte la pénibilité de ce type de situation qui touche des familles, des jeunes et des travailleurs parfois à l'aube de leur retraite.

1.14 Jubilaires

- L'année 2019 a été marquée par les 90 ans de Mme Gilberte Blanc.
- Mmes et MM. Marie-Louise et Claude Duboulet, Annette et Henri Berthet ainsi que Myriam et Jacques Bommottet ont fêté leurs 60 ans de mariage.
- Mmes et MM. Micheline et Jean-Pascal Milliet, ainsi que Maria et Domenico Vigliotti ont fêté leurs 50 ans de mariage.

- Comme à chaque fois, la Municipalité a été accueillie à bras ouverts pour une sympathique et enrichissante fin de journée, le cas échéant en compagnie du pasteur, de la diacre, du curé, voire de la presse locale, permettant à chacun de mieux faire connaissance. Nous félicitons encore ces jubilaires et leur souhaitons le meilleur pour un avenir serein.
- Mmes et MM. Myriam et Bernard Morel ainsi que Maria et Giacomo Bussolaro ont préféré fêter leurs 50 ans de mariage dans l'intimité de leur famille. Nous les félicitons vivement pour toutes ces années partagées au sein de leur couple.

1.15 Abonnement journal « Générations »

- Le nombre de personnes concernées par cette prestation offerte à nos citoyens à la retraite augmente toujours.
- La Municipalité est comblée par les remerciements des bénéficiaires de cet abonnement. Ce journal est toujours aussi apprécié et la réception de nombreux témoignages nous le confirme.
- Toutefois, dans le cadre des mesures d'économies citées plus haut, la Municipalité a décidé, à regret, de ne plus offrir cet abonnement dès 2020.

1.16 Sociétés locales

USL

- L'AG a eu lieu au mois de mai.
- La société gère avec beaucoup de compétence l'unique loto de l'USL.
- Elle a réagi aux décisions municipales de taxer les sociétés pour certaines prestations jusqu'alors offertes. Une table ronde a été organisée entre l'USL, les présidents des sociétés et la Municipalité pour commenter les décisions. Cette séance, bien que compliquée, a abouti à un accord de principe des sociétés à l'égard des décisions en question.

Gym pour Tous

- L'assemblée générale a eu lieu en mars 2019.
- La société compte toujours plus d'actifs parmi les jeunes citoyens et connaît une recrudescence de sociétaires, heureusement bien entourés par un comité motivé et une pléiade de moniteurs.
- Elle est toujours la société phare de la commune et les performances aux roues de nos gymnases sont connues au niveau cantonal.
- Fidèle à son habitude, l'organisation de la soirée a été très appréciée par les spectateurs.

FC Venoge

- Les infrastructures de notre commune sont constamment entretenues et mises à jour pour la pratique du football.
- Cette année les matchs de championnats ont été perturbés par de nombreuses pannes de l'éclairage, malgré plusieurs réparations.
- La Commune de Penthaz continue de soutenir le Club autant financièrement qu'en procurant à leurs membres un maximum de confort dans l'équipement et les installations fournies.
- La section junior collabore toujours avec celle de La Sarraz.

Chœur mixte « Le Rosey »

- Le concert d'automne à l'église a été comme à son habitude de grande qualité. La Municipalité félicite encore une fois les organisateurs pour le choix des chants et pour la qualité du spectacle.
- Si la société n'est plus aussi active au niveau des manifestations communales, elle reste présente pour conseiller les plus jeunes et est toujours prête à donner un petit coup de main.

Jeunesse

- A Nouvel-an, les membres de la Jeunesse ont effectué un tour du village aux tambours, moment fort apprécié de nos habitants.
- De plus, cette année, elle a organisé à la grande salle le passage à l'an nouveau devant une assistance clairsemée.

- Elle a également organisé une soirée spaghetti et un bal.
- Elle est en phase de restructuration, ses membres étant très jeunes.

Unihockey Club de Penthaz

- La société organise, depuis plusieurs années et avec brio, le brunch du Nouvel-An. Elle participe à l'organisation de notre fête villageoise. Sur le plan sportif, le Club fait preuve d'assurance. Un tournoi populaire est organisé annuellement, avec le soutien financier de notre commune, qui se dispute toutefois à Penthalaz en raison du léger sous-dimensionnement de notre salle.
- Cette année, une section junior est venue étoffer le Club.

1.17 Manifestations

- L'année 2019 a été très dure pour les animations. Ces dernières demandent de plus en plus de temps pour assurer l'organisation, elles sont soumises à des règles de plus en plus astreignantes. Leur rentabilité insuffisante, le bénévolat qui se raréfie, tous ces facteurs compliquent le travail et entament la motivation des organisateurs. Souhaitons que 2020 soit plus agréable pour nos manifestations qui contribuent grandement à maintenir un tissu social indispensable à la vie et à la bonne santé de nos concitoyens.

Fête des Tartreux

- La Fête des Tartreux 2019 est la 40^{ème} édition de notre fête villageoise. Pour l'occasion, le Préfet du Gros-de-Vaud et les représentants des autorités de nos communes voisines ont été invités à participer aux festivités du dimanche. Lors de la partie officielle, MM. Philippe Besson, feu notre Syndic, et Pascal Dessauges, Préfet, prononcèrent chacun un discours.
- Le concours de tartes a été reconduit et a connu un joli succès.
- Les deux sociétés coorganisatrices de la manifestation, ainsi que le comité dynamique, ont pleinement contribué au succès de cette édition. Nous remercions également la Halte-jeux pour son aide précieuse.

Roses de la Saint-Valentin

- Dans le cadre des mesures d'économies citées plus haut, la Municipalité a renoncé à mettre sur pied cette manifestation.

Cinémathèque

- Du 7 au 13 avril, la Cinémathèque suisse a accueilli le 75^{ème} congrès de la Fédération internationale des archives du film (FIAF). Le jeudi 10 avril, les délégués venant de plus de 60 pays visitèrent le centre d'archivage de Penthaz et participèrent à une réception sur le site de La Léchire. Lors de la Partie officielle, M. Philippe Besson prononça un discours dans la langue de Shakespeare.
- Le Conseiller fédéral M. Alain Berset et la Conseillère d'Etat Mme Cesla Amarelle ont fait le déplacement à Penthaz, le vendredi 6 septembre, pour inaugurer le centre de recherche et d'archivage de la Cinémathèque suisse. 400 invités participèrent à cette manifestation. Durant tout le week-end, plus de 3'000 personnes se sont rendues aux portes ouvertes organisées à cette occasion.

Fête nationale

- Conformément au tournus intercommunal, l'édition 2019 a été organisée à Daillens. L'ambiance a été très agréable et la manifestation a connu une bonne participation de nos villageois. Gros bémol toutefois : la commune de Daillens souhaite désormais organiser en solo sa fête nationale. Sans vouloir ajouter à la polémique, notre commune comme celle de Penthalaz regrettent cette décision et expriment ici leur déception suite à cette nouvelle qui ne contribue pas à cimenter la collaboration intercommunale.
- Le feu d'artifice fut une réussite. Nous remercions les Jeunesses de Daillens et de Penthaz pour leur participation et la Cool'hisse pour la préparation du repas.
- Nous tenons également à saluer la collaboration de notre groupe voirie pour l'efficacité de leur travail lors de cette manifestation.

Tour du Pays de Vaud

- L'étape organisée depuis 8 ans sur notre commune n'a pas été organisée cette année en raison des dates trop proches du Venoge Festival et d'une restructuration du calendrier des organisateurs du TPV.

Venoge Festival

- Cette année, pour des raisons de restrictions budgétaires, la commune de Penthaz a renoncé à subventionner cette manifestation, qui en est à sa 25^{ème} édition.
- Nous rappelons que les organisateurs sont toujours à la recherche de bénévoles et que ceux-ci peuvent s'inscrire sur le site internet du Festival.

Nuit des contes

- Faute de participants et d'intérêt, cette manifestation a été abandonnée.
- La Bibliothèque intercommunale de la Venoge organise toutefois une Nuit des Contes le vendredi sur son site de Daillens.

Balade villageoise

- Aucune balade n'a été organisée en 2019, non pour des raisons budgétaires mais faute d'organisateur. Elle sera reconduite en 2020.

Espace culturel du Bornalet

- L'espace culturel du Bornalet accueille toujours un bon nombre de manifestations ; pour 2019, citons notamment comme point fort, un exposé sur une passionnante aventure familiale en Amérique du Sud contée avec fougue par M. Olivier Perez, protagoniste de cette expédition. Saluons également l'exposé de Mme Sophie-Hélène Martin, auteure du livre « Sombreval », qui est venue répondre aux questions avisées des citoyens de sa commune.
- Désormais, un budget de CHF 3'000,- a été accordé au comité de l'espace culturel pour assurer les événements en 2020. Sont inclus dans cette bourse la balade et le concert d'automne.
- Nous profitons également de ces quelques lignes pour remercier M. Antonio Cerqueira pour avoir assuré la distribution des flyers pendant de nombreuses années, ceci à titre gratuit.

Penthaz Comique Club (PCC)

- Cette manifestation a été définitivement supprimée de l'agenda communal.

Journée Autour du Monde

- Cette sympathique manifestation n'a malheureusement pas été reconduite.

1.18 Maison d'enfants de Penthaz (MEP)

- Le comité, soudé, poursuit son rôle de gestionnaire de l'institution.
- Le projet d'extension de la MEP est toujours au programme, mais il a de la peine à décoller des bureaux de l'Etat. Il est vraiment très compliqué d'avoir une ligne cohérente avec certains services cantonaux.
- L'achat de la maison contiguë au bâtiment principal a été effectué. La Maison d'enfants, les services de l'état et la Commune vont travailler de concert afin de présenter un aménagement de la MEP qui répondra aux nouvelles directives de l'Etat.
- La MEP utilise la salle de gym une fois par semaine.
- L'assemblée générale statutaire s'est tenue devant une faible présence parentale.

1.19 Bus PPDV

- Les nouveaux véhicules ont maintenant plus d'une année. A ce jour, peu d'ennuis sont à signaler. La mécanique et en particulier les freins sont mis à forte contribution. Le système de porte électrique semble un point faible sur ces véhicules. En effet, une courroie d'entraînement du système d'ouverture des portes a dû être remplacée durant cette année.

- Le bus de remplacement a passé la visite pour 3 ans, ceci sans trop de difficultés si ce n'est le tachygraphe dont le service des autos a demandé le remplacement, alors que cet appareil n'est pas obligatoire sur ce véhicule.
- Nous tenons à relever l'efficacité de la brigade des chauffeurs et nous les remercions pour leur disponibilité, leur ponctualité et leur politesse.

1.20 Collaborations intercommunales

- Les collaborations intercommunales et régionales se sont poursuivies.
- Comme à l'accoutumée, des rencontres PPDLV et Venoge 6 ont été organisées. Ces réunions sont l'occasion de partager nos expériences et de tenter de trouver des solutions communes sur certains aspects. C'est aussi l'opportunité de créer des liens entre les membres de nos exécutifs.
- Cependant cette année, nous devons déplorer une ombre au tableau. Pour sa deuxième année d'existence, un grand défi se présente pour l'ASIVenoge, à savoir la construction de nouvelles classes primaires sur le site de Penthalaz. Selon les premières informations que nous avons reçues fin 2019 de la part du Comité de l'association, les investissements prévus risquent d'être conséquents. Bien qu'il ne s'agisse pour le moment que de premières projections, deux communes de Venoge 6 ont décidé unilatéralement de repousser à 2030 les discussions sur la création de l'établissement secondaire. La Municipalité de Penthalaz regrette vivement cette prise de position adoptée sans en avoir référé au Comité de pilotage composé des Syndics de Venoge 6 et seul compétent en la matière. Cette situation nous laisse d'autant plus amers que notre exécutif se trouvait être, lors de ces prises de position, en pleine restructuration suite à la disparition de son Syndic.
- La journée des communes vaudoises de l'UCV s'est déroulée à Cossonay le 15 juin. Invitée en tant que commune voisine, une délégation municipale de Penthalaz a participé à ce rendez-vous annuel très fréquenté. La journée fut écourtée en fin d'après-midi suite à l'énorme orage qui frappa ce jour-là le bassin lémanique et dont les participants du Bol d'or se souviennent encore.
- Repoussés d'une année, Fête du blé et du Pain oblige, les 10 ans du district du Gros-de-Vaud ont été célébrés le 10 octobre 2019. Ces festivités se sont déroulées à Etagnières.

2. FINANCES

2.1 Finances générales

Le budget 2019, adopté fin 2018, prévoyait un déficit de CHF 176'900.-. Le résultat final présente un bénéfice de CHF 84'304.61. Le résultat est donc meilleur que prévu.

Cette différence est due à trois principaux éléments :

- 1) les excellents résultats fiscaux de notre commune,
- 2) le décompte de péréquation 2018 reçus en 2019,
- 3) les mesures d'économies mises en place par la Municipalité

Nous reviendrons en détail dans le point suivant sur le résultat des impôts. Toutefois à ce stade, on peut relever que les impôts conjoncturels (droits de mutation et gains immobiliers) permettent à eux seuls d'améliorer le résultat escompté de CHF 108'497.40 après effets péréquatifs.

Nous avons bénéficié de retours de la péréquation pour un total de CHF 56'062.- (facture sociale : CHF 90'309.- ; péréquation directe : CHF -37'581.- ; réforme policière CHF 3'334.-).

Les mesures prises par la Municipalité ont permis d'économiser CHF 112'051.85.- sur l'année 2019.

2.2 Revenu global des impôts

Le résultat des impôts pour l'année 2019 est excellent. Le total des recettes du dicastère 21 (impôts) est supérieur au budget de CHF 389'000.-.

Les impôts en lien avec le taux d'imposition ont, pour leur part, dépassé les attentes de CHF 93'000.-, alors que nous aurions dû constater une baisse de CHF 109'000.- en raison du rejet de la hausse d'impôt. Leur hausse globale est de 3.67 % par rapport à 2018 (année jugée excellente de ce point de vue), alors que la moyenne de l'indice IPC (indice des prix à la consommation) n'augmentait que de 0.3 % durant l'année sous revue.

Les impôts conjoncturels ont eux aussi été porteur cette année. Les droits de mutation ont égalé le résultat de l'année 2018 en dépassant le budget prévu de presque CHF 100'000.-. Les gains immobiliers ont pris également l'ascenseur puisqu'ils dépassent le budget de CHF 117'000.-. Seul l'impôt sur les successions et donations est revenu à une situation « normale ».

Les transferts immobiliers que connaît notre commune et qui génèrent des recettes bienvenues (droits de mutation et gains immobiliers) engendrent également une hausse sensible des impôts fonciers. En effet, l'estimation fiscale des immeubles, qui sert de base à la calculation de cet impôt, est revue automatiquement en cas de vente d'un bien immobilier. Il en résulte une amélioration du budget de CHF 22'000.-, ceci de manière durable.

2.3 Investissements soumis à préavis

Suite au crédit d'étude voté par le Conseil communal en 2013 et au crédit d'investissement accepté par votre plénum le 17 mars 2016, les travaux d'assainissement et de réfection du chemin de la Rippe et de la route de la Gravière ont été terminés durant l'exercice. Sur l'enveloppe totale de CHF 2'380'000.- (projet d'étude et crédit d'investissement), la somme de CHF 2'398'503.75 (tenant compte des escomptes obtenus) a été investie. Le dépassement s'explique par des travaux non prévu, afin de retirer une poutre retrouvée dans une conduite d'évacuation d'eaux claires et d'un regard à surélever, car il était enterré dans un talus.

Suite au crédit d'étude voté par le Conseil communal en 2018, l'analyse du remplacement du pont sur la Venoge s'est poursuivie. A ce jour, CHF 75'463.35 ont été investis sur l'enveloppe de CHF 70'000.- accordée. Le dépassement est dû à des analyses supplémentaires nécessaires à l'évaluation de la situation.

Suite au crédit d'investissement voté par le Conseil communal en 2018, Le projet de construction d'un bâtiment pour accueillir une UAPE a démarré. A ce jour, CHF 43'206.88 ont été investis sur l'enveloppe de CHF 650'000.- accordée.

2.4 Dette et utilisation des compétences municipales

La dette à long terme au 31 décembre 2019 se monte à CHF 6'495'997.- (voir détail dans le bilan), soit en diminution de CHF 293'667.- par rapport à l'année précédente, conformément aux contrats signés avec nos bailleurs de fonds.

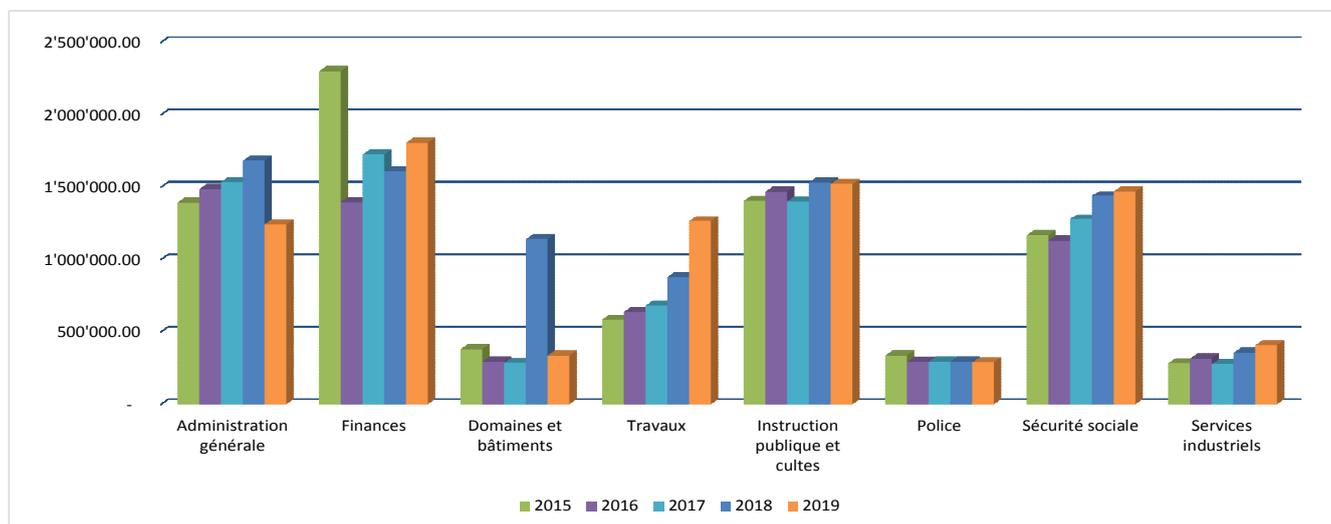
A noter que la Municipalité peut toujours compter sur une marge de manœuvre avec la limite de crédit de CHF 1'000'000.- dont elle dispose auprès de la Banque Raiffeisen.

En 2019, la Municipalité n'a pas eu recours à la compétence que vous lui avez accordée pour la législature.

La Municipalité vous rappelle que cette compétence est de maximum CHF 50'000.- par cas pour la législature en cours, mais au maximum de CHF 100'000.- par année.

2.5 Charges par dicastère et leur évolution

Evolution des dépenses par dicastère 2015 à 2019



Le dicastère « Administration générale » baisse en raison de la nouvelle manière de comptabiliser les salaires. Ne subsistent dans l'administration générale que ceux concernant ce dicastère.

La variation des charges du dicastère « Finances » s'explique principalement par l'augmentation prévue de la contribution à la péréquation directe.

Les « Domaines et bâtiments » retrouvent leur situation normale après l'année 2018 qui avait vu l'amortissement en une fois de l'agrandissement de la Maison de commune.

Le dicastère « Travaux » subit la nouvelle manière de comptabiliser les salaires et supporte également une part importante de l'amortissement des investissements consentis à la route de la Rippe pour les canalisations d'eaux claires et d'eaux usées.

Les autres dicastères sont relativement stables et n'appellent donc aucun commentaire particulier.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

3.1 Décharges

- Le projet de travaux relatifs au PAC Colliare a été mis à l'enquête en septembre. Une séance d'information aux habitants a été organisée par le Canton. En parallèle, le Canton a effectué la mise à l'enquête relative à la remise en état du site.

3.2 Jardins familiaux

- Deux changements de locataires ont eu lieu, l'un pour cause de décès et le second par résiliation du bail au 31 décembre 2019. Les deux nouveaux locataires sont issus de la liste d'attente en possession de notre Greffe. Les attributions sont de la compétence de la Municipalité.

3.3 Forêts, arbres et haies

- En 2019, de nouveaux cas de nids de chenilles processionnaires sont encore apparus. La Municipalité suit très attentivement cette évolution et avertit les propriétaires touchés par ce phénomène en leur rappelant que c'est à eux de prendre les mesures nécessaires quant à leur destruction.

3.4 Bois de feu

- Le martelage s'est déroulé le 9 juin. Il a eu lieu dans la forêt de la Rippe en présence du Municipal en charge, du personnel de voirie, du garde forestier et de l'inspecteur d'arrondissement. D'autres coupes peuvent avoir lieu, mais il s'agit alors de chablis (coupes de nettoyage ou de sécurité).

3.5 Maison de Commune

- Les nouveaux locaux conviennent parfaitement à nos besoins, tout en nous laissant un potentiel de réunions parallèles.
- La prairie a été traitée afin d'y voir pousser, à terme, diverses fleurs des champs.

3.6 Salle polyvalente

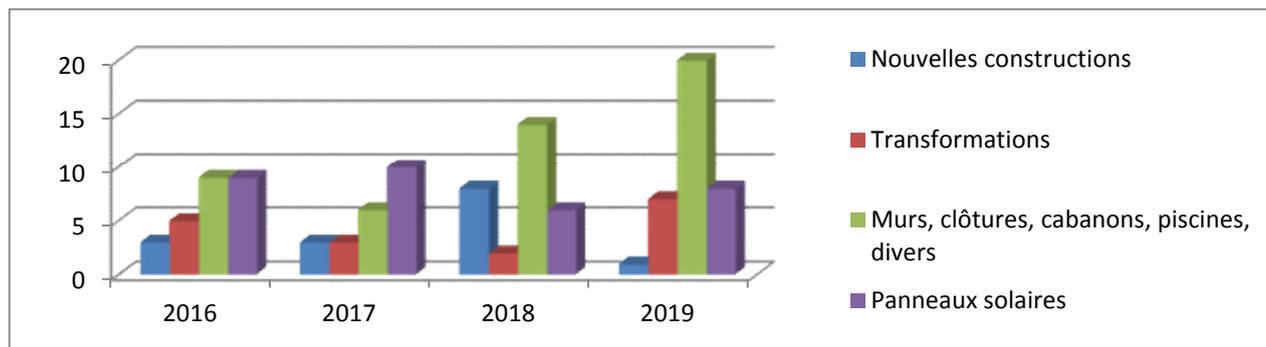
- Nous avons pour le moment renoncé à une révision complète de tous les stores au vu du devis reçu. Aussi, nous agissons en fonction des réparations strictement nécessaires.
- En ce qui concerne les travaux prévus dans les sous-sols, nous avons constaté que malgré les fortes chaleurs de cet été, nous n'avons pas eu de problèmes avec le compresseur de la chambre froide. Aussi avons-nous renoncé pour le moment à faire les travaux nécessaires à une aération complémentaire.

3.7 Police des constructions

- 2019 aura été une année plus tranquille sur le plan des conflits et oppositions aux diverses mises à l'enquête. Les oppositions en cours ont été réglées, ce qui a ainsi permis d'avancer avec les travaux de constructions.
- La commission de salubrité s'est réunie à sept reprises afin de contrôler sur place la conformité des travaux de constructions réalisés avec les permis de construire.

Permis de construire :

Type/Année de construction	2015	2016	2017	2018	2019
Nouvelles constructions	1	3	3	8	1
Transformations	2	5	3	2	7
Murs, clôtures, cabanons, piscines, divers	11	9	6	14	20
Panneaux solaires	11	9	10	6	8



- Si le nombre de nouvelles constructions a nettement baissé, la tendance observée en 2017 et 2018, liée à la volonté de la LAT en matière de densification des zones constructibles relative à de nouvelles constructions dans le vieux village, s'est clairement maintenue.
- On constate également depuis 2017 une nette progression des constructions de minimales importances (murs, cabanons, piscines, etc.).
- Après une légère baisse en 2018, le nombre d'installations de panneaux solaires reste élevé.

3.8 Aménagement du territoire

- Dans le processus de la création du collège secondaire à Penthaz, les premières démarches consistaient à mettre à jour le plan général d'affectation (PGA) « La Léchire – Les Mises ». Cette étape a été franchie suite à l'acceptation par le Conseil communal du Préavis 03-2019. Les frais engendrés par cette étude ont été répartis entre les 6 communes de Venoge 6.
- En ce qui concerne la mise en conformité de notre plan général d'affectation (PGA) et de notre règlement du plan général d'affectation (RPGA), les travaux se sont poursuivis cette année avec l'aide de notre bureau d'ingénieurs. La Municipalité incorporée s'est rendue en fin d'année dans les bureaux du SDT pour une première séance de coordination. Ces premières discussions nous confirment que les règles imposées par la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) ne nous laissent que peu de marge de manœuvre en la matière. Le développement de ce dossier se poursuivra en 2020.

3.9 Terrains de sport

- Le contrat a été renégocié avec Terrasport pour l'entretien de notre terrain de foot. Ce contrat est reconductible de deux ans en deux ans.
- Au vu des nombreux problèmes survenus avec l'éclairage du terrain de foot, nous avons, suite à diverses analyses, demandé un devis pour revoir l'ensemble de l'éclairage avec des lampes LED. Le moment venu, nous présenterons un projet pour ces travaux conséquents. Il faut rappeler que dans la situation actuelle, une fois sur trois, les ampoules sont brisées suite à des rafales de vent. Chaque changement d'ampoule nous revient à près de CHF 1'000.- (en tenant compte de la location de la nacelle nécessaire pour atteindre ces ampoules).

3.10 Place de jeux et installations sportives

- Depuis sa création, le Skate-park connaît toujours un franc succès.
- Une barre transversale, qui avait été abîmée par une voiture, a dû être redressée.

3.11 Porcherie

- Compte tenu des événements de l'année 2019, cette salle a été très peu utilisée par la Municipalité.

3.12 Collège de la Léchire

- Le chauffage n'a pas posé de problèmes particuliers cette année. Cependant, les vannes électriques de chauffage ont dû être changées dans les classes. Les frais ont été refacturés à l'ASICoPe.

3.13 Collège du Bornalet

- Pas de travaux particuliers, si ce n'est de petites réparations des tablettes des radiateurs dans la salle principale.
- Les bordures de plantes ont été revues et mises à jour par notre groupe voirie, rendant ainsi la place plus conviviale.

3.14 Bâtiment de la Voirie et Battoir

- Aucuns travaux particuliers n'ont été nécessaires en 2019.

3.15 Eglise

- Suite à la mise en place d'un système permettant aux personnes de l'extérieur de visiter l'Eglise, nous devons constater que la demande est finalement quasi inexistante. Nous maintenons cependant cette possibilité ouverte.
- Nous avons profité de repeindre l'entrée de l'Eglise et ainsi de rafraîchir le hall d'entrée.

3.16 Projet de construction d'une UAPE

- Suite aux restrictions budgétaires de 2019, nous avons repoussé l'ensemble des travaux à 2020.
- Nous avons cependant continué toutes les démarches et planifications nécessaires pour que les locaux soient disponibles pour la rentrée de l'été 2020.
- Ce délai nous a aussi permis d'éviter de déplacer les pavillons scolaires provisoires dans la cour d'école, ce qui était prévu pour une durée d'une année.
- A la fin de 2019, tous les éléments étaient en place pour que les travaux, notamment de fondations, puissent être effectués au plus tard pendant les vacances de Pâques 2020.

3.17 Piscine intercommunale (ASPIC)

- La Municipalité de Penthaz est présente dans le Comité de pilotage (Copil), comité qui représente les quatre maîtres d'ouvrage, soit la Commune de Cossonay (garderie et UAPE), l'Association scolaire de l'ASICoVV (dix classes, réfectoire et administration), Fondation du Vernand (2 classes et réfectoire partagé), ainsi que l'association ASPIC, 16 communes, pour la piscine.
- Le comité de pilotage s'est réuni très régulièrement et a finalement attribué le mandat en entreprise totale à la société Losinger-Marazzi.
- Les travaux ont pu commencer dès l'automne 2019 et le calendrier prévoit, sauf imprévu, la remise du projet terminé en mai 2021.

3.18 Terrains communaux

- Le chantier de la route RC 177 est arrivé à son terme. Le revêtement final a été posé.
- Les plantations, notamment de haies ainsi que de divers arbres épars, ont été effectuées et sont maintenant terminées. Une taille des haies a également été effectuée sur la parcelle de champ communale N° 860. L'entretien de cette haie devra être suivi par le locataire.

4. TRAVAUX

4.1 Stationnement et signalisation

- Suite à une panne survenue sur l'un d'eux, les 3 signaux tri-flash dont nous disposons ont été révisés.



- L'adaptation de la signalisation autour de notre village suite à l'ouverture de la RC 177 a été effectuée en début d'année. Désormais, seul un panneau indicateur de direction pour route secondaire avec l'inscription «Penthaz» est implanté aux trois entrées de notre village.

4.2 Routes

- La Municipalité a convenu avec le Voyer des routes et le Chef de projet de la RC 177 que les routes de Lausanne et de Daillens garderont leur statut de routes cantonales en traversée de localité. La route de Cossonay quant à elle deviendra une route communale. Ces changements seront effectifs lorsque les mesures d'assainissement du bruit seront effectuées par le Canton. A savoir la pose d'un nouveau revêtement routier et l'abaissement de la vitesse à 60 km/h.
- L'étude concernant le projet du remplacement du pont sur la Venoge s'est déroulée tout au long de l'année. De nombreux échanges et rencontres avec divers services cantonaux ont dû se dérouler afin de répondre aux exigences inhérentes à la situation du pont (PAC Venoge, protection des eaux, protections de la faune, etc.) Au fur et à mesure des discussions, le projet s'est complexifié. Il en est ressorti deux points principaux qui ont eu un impact prépondérant sur les coûts et le déroulement des travaux. Le premier point est le rehaussement du pont exigé afin de se protéger de crues de plus en plus fréquentes. Cela a pour conséquences de devoir travailler les aménagements sur un plus grand périmètre et de devoir adapter les services qui sont accrochés au pont à savoir la conduite de gaz de Cosvegaz, la ligne électrique de moyenne tension de la Romande énergie, des lignes Swisscom, notre conduite d'eau potable et la conduite d'eaux usées de l'AIEE. Le second point est contraignant pour la période durant laquelle nous pourrions effectuer les travaux. En effet, ces derniers ne pourront se dérouler que du 1^{er} juin au 15 octobre en raison de la reproduction des ombles de rivière. Le dossier s'est finalisé en fin d'année et la mise à l'enquête ainsi que les demandes d'offre se dérouleront début 2020.
- La société ERTEC SA, spécialiste dans l'expertise de routes, a été mandatée par la Municipalité pour effectuer une analyse de nos routes communales. Le but de la démarche est de faire un bilan sur l'état de notre réseau routier et de pouvoir, à terme, élaborer un programme d'entretien sur 5 ans. Le rapport de cette étude a été délivré en fin d'année et les résultats seront évalués durant le premier semestre 2020.



4.3 Espaces publics

- Les plates-bandes situées le long du trottoir à la route de Lausanne ont été réaménagées afin d'en simplifier l'entretien. La visibilité à la sortie du chemin de la Gravière et au niveau du passage piétons s'est vue également nettement améliorée.
- L'emplacement se trouvant le long de l'église du côté nord, laissé en friche pendant de nombreuses années, a été assaini et réaménagé. Il est à relever que ces travaux ont été effectués par notre groupe voirie.



- Notre Commune, à l'instar de 401 communes suisses, a décidé de participer à l'action L'aiMant Rose - 1 Tulipe pour la VIE. L'aiMant Rose et ses bénévoles s'engagent au quotidien à travers diverses actions fédératrices afin de sensibiliser la population à la problématique du cancer du sein. Parcs, massifs et plates-bandes de nos villes et villages vibreront de tulipes roses et blanches au printemps prochain 2020. Pour Penthaz, la plate-bande consacré à cette action se situe au bas de la route de Sullens.

- La société qui gérait les panneaux interactifs situés à la Maison de Commune et au carrefour de la Treille a fait faillite. Ces deux écrans ne sont donc par conséquent plus mis à jour. Nous recherchons actuellement une solution de substitution.

4.4 Cimetière

- Le mur du cimetière a été restauré par nos services.

4.5 Eclairage public

- A part l'entretien annuel de base, il n'y a rien de particulier à signaler en 2019.

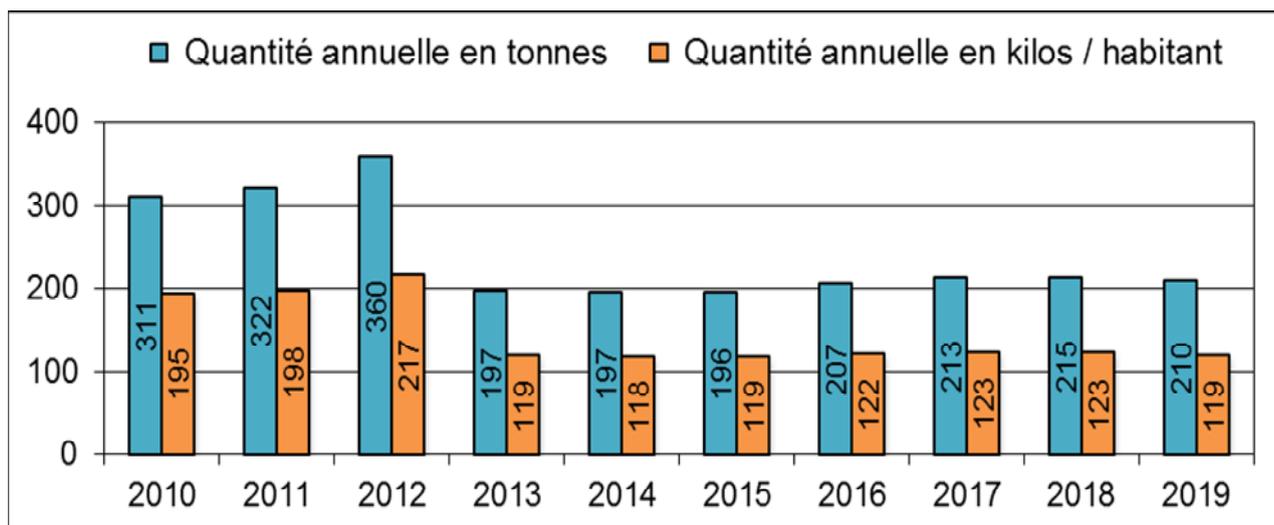
4.6 Véhicules

- Le véhicule léger budgété dans le préavis 01-2017 a été commandé en automne. Il s'agit d'un petit fourgon Opel Combo et sera livré tout début 2020.

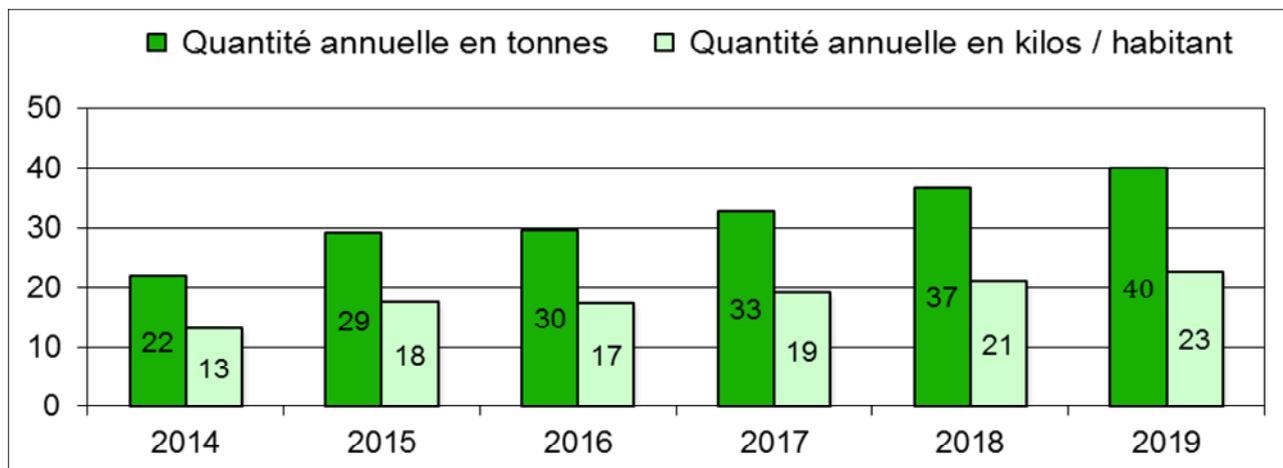
4.7 Voirie et déchetterie

- La journée Coup de balai s'est déroulée le 23 mars. A notre grande satisfaction, ce sont environ 60 personnes, adultes et enfants, qui ont participé à cette action. Il a été récolté 170 kg de déchets divers. Comme de coutume, tout le monde s'est retrouvé au local voirie pour partager le verre de l'amitié et déguster quelques grillades. La Municipalité remercie tous les participants pour leur engagement et donne rendez-vous pour la prochaine édition en 2021.
- Pour des raisons d'hygiène, nous avons décidé d'augmenter la fréquence de nettoyage des containers. Les containers et les moloks destinés aux ordures ménagères sont désormais nettoyés deux fois par an. Les containers destinés aux déchets crus et cuits sont quant à eux nettoyés quatre fois par an.
- Le parc de 6 containers à verre a été entièrement renouvelé.

- Durant les 10 dernières années, les quantités d'ordures ménagères récoltées ont été les suivantes :



- Nous pouvons constater que depuis la forte chute provoquée par l'introduction de la taxe individuelle et des sacs taxés en 2013, les quantités récoltées restent stables malgré l'augmentation de la population.
- Durant les 6 dernières années, les quantités de déchets organiques des ménages récoltées ont été les suivantes :



- Nous constatons que les quantités récoltées poursuivent leur progression. Ceci est dû non seulement à l'augmentation de la population, mais également au fait que les habitants utilisent de plus en plus cette filière de recyclage.
- Pour rappel, ces déchets sont acheminés à Lavigny dans le but d'être valorisés en gaz et en compost.
- Du côté de la déchetterie, plusieurs points sont à relever : un point troc a été mis en place ; la collecte de flaconnage en matière plastique est désormais proposée ; un panneau d'affichage libre a été posé.
- Vu le niveau des réserves affectées sur le compte des déchets et malgré une augmentation des coûts de la déchetterie suite à son agrandissement, la Municipalité a décidé de baisser le prix de la taxe forfaitaire individuelle de CHF 20.-. Cette dernière passe par conséquent de CHF 80.- à CHF 60.- par année et ceci dès 2019.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE

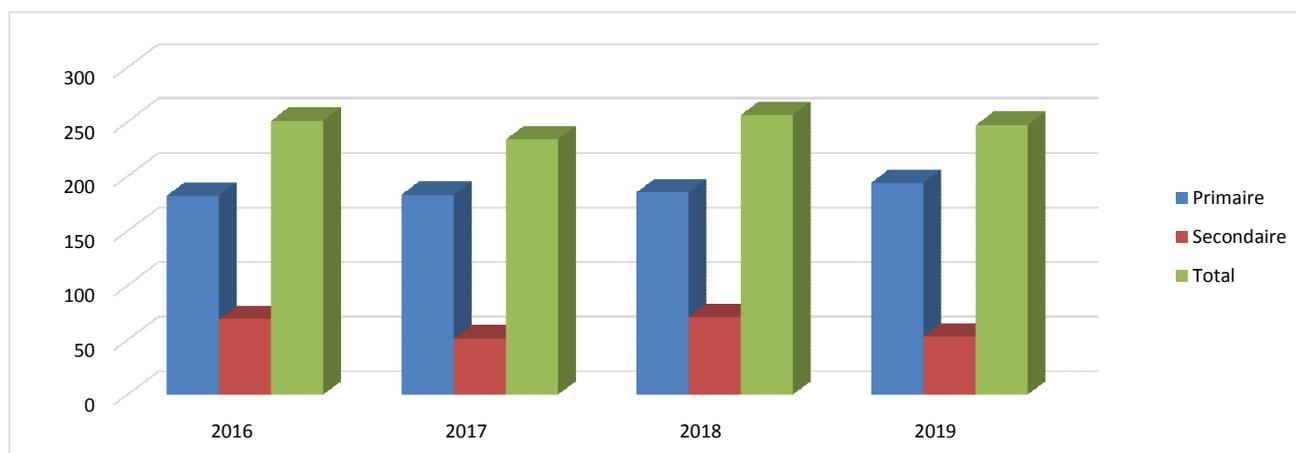
5.1 ASICoPe

- Les comptes 2018 et le budget 2019 ont été acceptés.
- L'ASICoPe s'est agrandie et compte désormais 16 communes formant l'établissement secondaire de la région. Les nouveaux statuts liant les communes sont en cours d'acceptation.
- Suite au refus de l'ASIVenoge d'accepter l'offre des marchés publics pour les transports, un nouvel appel devra être fait pour la zone ASIVenoge. Ce marché sera toutefois dirigé par l'ASICoPe.
- Suite à la création de 2 nouvelles associations, l'ASIVenoge et l'ASICOVV, il est nécessaire de remettre l'attribution des transports aux marchés publics ; cette démarche est effectuée par l'ASICoPe pour les 3 entités.
- A l'occasion de la présentation des JOJ 2020 de la jeunesse, notre établissement a participé à une sympathique journée synonyme de cérémonie d'ouverture de ces joutes. Notre délégation composée de 17 municipaux, un par commune de notre giron accompagnant 34 jeunes collégiens super motivés représentant notre contrée ont participé à cette journée. Nous tenons à remercier nos deux jeunes représentants, Mme Delphine Giriens et M. Noa Gaio, pour leur participation. Cette agréable journée s'est terminée par un apéritif offert à tous les protagonistes à l'Arena de Cossonay.
- La gestion informatique de la cantine scolaire fait toujours des émules.
- Lors du conseil intercommunal, Mmes Sandrine Bommottet et Nelly Waldmann ont été désignées comme déléguées pour le Conseil communal.

5.2 ASIVenoge

- L'année 2019 a été importante puisque l'ASIVenoge a pris ses fonctions dès la rentrée des vacances d'été.
- Le Codir a pris ses marques, la gestion n'est pas simple. Le début du travail avec les transports a été compliqué. Un quiproquo entre les divers protagonistes a causé passablement de perturbations dans les horaires des transports. Ce qui a contraint les communes à mobiliser des personnes pour assurer une surveillance durant le temps d'attente précédant la prise en charge des écoliers par l'établissement.
- La mise en place de la cantine pour les 7 et 8 n'a pas été simple Par chance nous avons pu disposer de la salle de l'Hôtel de Ville de Penthalaz pour assurer l'accueil et les repas sous la vigilance du personnel de l'ASIVenoge. Nous tenons à remercier Mme Uhrel de son aide et l'ensemble de notre personnel pour son implication.
- Des classes supplémentaires seront construites près de la place centrale de Penthalaz , elle seront opérationnel pour la rentrée 2020-21.
- Le projet pour la construction du collège primaire au Cheminet suit son cours.
- Les taux de calcul des loyers seront similaires à ceux calculés pour l'ASICoPe.
- Les délégués désignés par le Conseil communal sont Mmes Sandrine Bommottet et Natacha Bogorad Quiroga.

5.3 Ecoliers de Penthaz



5.4 Etudes surveillées

- Le principe est toujours largement soutenu, tant par le Comité directeur de l'ASIVenoge que par le corps enseignant. Les structures de Penthalaz et Penthaz accueillent les élèves. Ce succès génère une nouvelle problématique d'encadrement, à savoir la difficulté de trouver des « coaches » volontaires disposant de la formation adéquate.

5.5 Conseil d'Etablissement (CET)

- Le CET a siégé une seule fois. Son comité a écrit au département pour demander à n'avoir qu'un CET pour les 3 établissements scolaires. Une réponse positive est attendue ; en effet, organiser 3 conseils qui devraient siéger deux fois chacun surchargerait passablement les candidats à ces postes qui sont difficiles à pourvoir.
- Notre Municipalité tient à remercier les citoyens de Penthaz qui se sont investis pour assurer le fonctionnement de cette structure.

5.6 LAJE – Réseau AJERCO

- En 11 ans d'existence, le réseau AJERCO compte désormais (au 30.12.2019) : 164 places d'accueil en préscolaire collectif, 136 en parascolaire collectif ; 183 en préscolaire familial ; 185 en parascolaire familial, 14 structures (7 en préscolaire et 6 en parascolaire ; 1 accueil parascolaire de midi). Le bilan pour 2019 est le suivant :

- Dans l'ensemble du réseau, 58 accueillantes en milieu familial (AMF) (dont 6 à Penthaz) ont également assuré la prise en charge de 512 enfants (contre 476 en 2018). Au total, 1'291 enfants ont été accueillis au sein du réseau AJERCO en 2019.
- Pour Penthaz, 37 enfants fréquentent une structure d'accueil collectif et 52 enfants sont placés en accueil familial. 44 enfants de Penthaz étaient en liste d'attente en février 2020.
- Une nouvelle structure d'accueil préscolaire collectif de 22 places ouvrira à Mex en 2020.
- Adoption d'une ligne pédagogique commune à l'ensemble des structures rattachées au réseau et ce, pour chaque type d'accueil.
- Le montant à la charge des Communes s'élève à CHF 130.30 par habitant (contre CHF 136.35 mis au budget). Toutefois, ce dernier chiffre prévoyait l'ouverture en août 2019 de l'UAPE de Penthaz
- La Municipalité a écrit à l'AJERCO pour les informer de l'obligation pour notre commune de repousser la construction de notre UAPE à 2020 au plus tôt suite au refus de la hausse d'impôt par la population.

5.7 Ecoles de musique

- Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les Ecoles de musique, l'Etat reverse la subvention versée par les Communes (CHF 9.50/hab. en 2019, sans changement par rapport à 2018) directement aux Ecoles de musique qui répondent aux critères de la loi.
- En 2019, aucune demande de subvention n'a été déposée suite à l'introduction du règlement y relatif.

5.8 Patrouilleurs

- L'effectif est bien étoffé et fonctionne bien sous la houlette de sa coordinatrice, Mme Line Corbel, que nous remercions pour son travail. Nous sommes toutefois toujours à la recherche de nouvelles recrues.
- Cette année, notre patrouille a également assuré un service à la Léchire afin de s'assurer que les élèves montaient dans les bons bus ; elle a également assuré une surveillance compte tenu qu'en début d'année scolaire, les horaires des bus imposaient des temps d'attente trop longs.

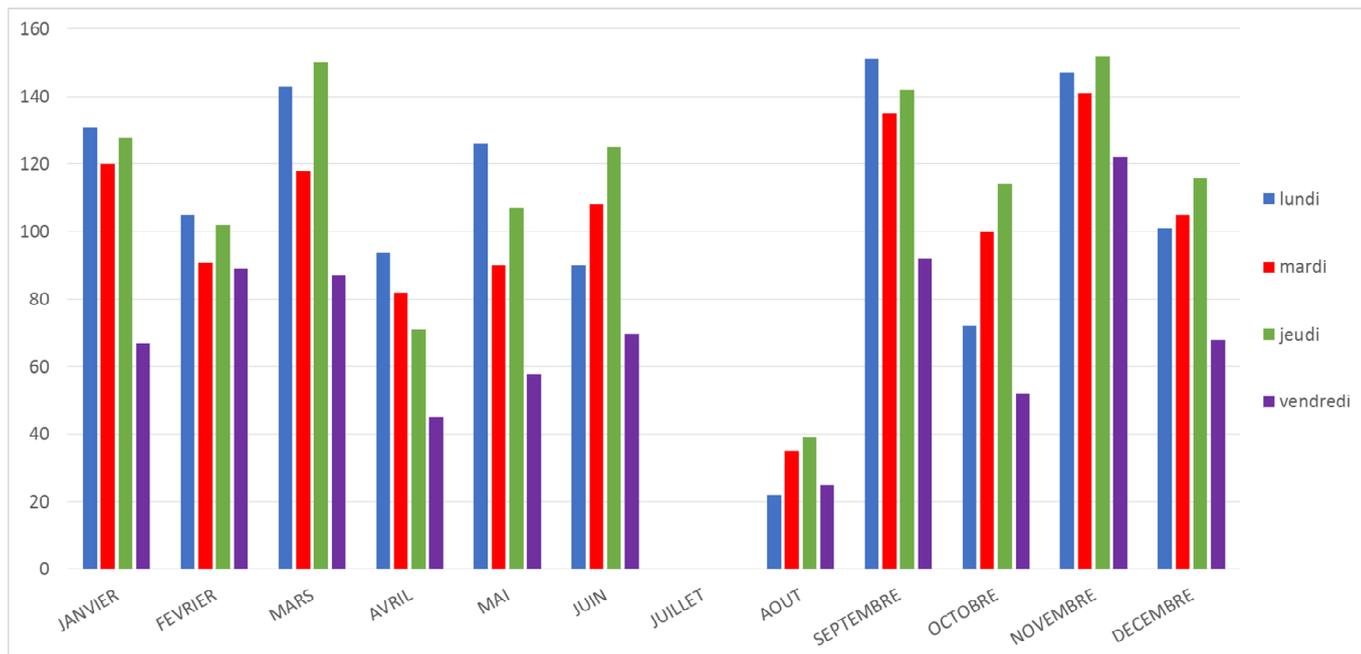
5.9 Cantine scolaire « La Penta'Dîne »



Cantine scolaire de Penthaz

- Grâce à un personnel de qualité et des repas appréciés, la PentaDîne ne cesse de connaître un succès qui réchauffe le cœur des gens qui s'en occupent. Le revers de la médaille est qu'il faut constater que la capacité d'accueil a atteint ses limites. La Municipalité envisage à l'avenir de limiter le nombre de places.
- L'accès au Skate-park et à la place de jeux, ainsi que l'achat de divers jouets et jeux éducatifs, permettent à nos chères têtes blondes de passer un agréable moment durant la pause de midi.
- Cette structure fonctionne très bien et permet aux élèves de passer un excellent moment autour d'un repas. Cet instant convivial est très apprécié par les enfants.
- La société Happy Green Food Sàrl assure toujours les repas.
- Nous tenons à renouveler nos félicitations au personnel pour la qualité de leurs prestations.

Fréquentation de la PentaDîne en 2019



5.10 Paroisse

Eglise évangélique réformée

- Les assemblées programmées ont eu lieu comme à l'accoutumée. Les comptes 2019 sont toujours déficitaires. Une solution intercommunale pour palier à ces problèmes est envisagée.
- Suite aux difficultés relevées par la paroisse, des représentants du conseil synodal ont été reçus par les communes concernées pour discuter de la participation financière de notre paroisse à l'EERV. Cette discussion bien qu'intéressante est restée stérile
- Le dîner de paroisse s'est tenu à la grande salle de Daillens.
- Mme Laurence Reymond, pasteure, a dû quitter son poste au sein de notre paroisse pour raison de santé. Ses fonctions sont assurées par intérim par Mme Catherine Novet, diacre. Mme Catherine Guyaz a été nommée présidente du conseil de paroisse.
- Feu de l'Avent: cette année encore, MM. Jacques Deléderray et Ernest Trauffer ont allumé le feu lors de cette soirée qui a rassemblé une poignée de paroissiens et membres du comité que nous tenons à remercier.

Eglise catholique

- Suite à la signature d'une convention inter-municipale concernant la réhabilitation du site de la chapelle de la Sarraz, les travaux les plus urgents ont été entrepris courant 2019, financés par un fonds pour l'entretien et la rénovation des lieux de cultes.
- Un groupe de surveillance et d'audit, sous le nom de comité de gestion du fonds intercommunal des églises catholiques, a été mis sur pieds. Il est formé de 5 membres, qui ont été nommés lors de l'assemblée générale début 2019, soit :
 - 1 membre, de droit, pour la Commune de Cossonay,
 - 2 membres pour les communes de la Venoge,
 - 2 membres pour les communes du plateau de la région de Cossonay et La Sarraz.

6. SECURITE PUBLIQUE

6.1 Police – Sécurité publique

- Notre système de vidéosurveillance nous apporte toujours entière satisfaction. Malgré les montants budgétés en 2019, la Municipalité a renoncé à l'installation de nouvelles caméras. En effet, ce poste fait partie des mesures de restrictions budgétaires.
- Les prestations fournies par la société de surveillance EKML nous donnent entière satisfaction. Le contrat avec cette société a été renouvelé.
- L'étude et les négociations engagées fin 2018 pour remplacer notre Assistant de sécurité publique se sont poursuivies et ont pris plus de temps que prévu. Finalement, la solution retenue est de sous-traiter cette tâche à quelques agents EKML engagés sous contrat. Ils s'occuperont principalement de contrôler les véhicules en stationnement.
- La Municipalité a maintenu le dialogue ouvert, ponctué d'une rencontre annuelle, avec les représentants de la Gendarmerie vaudoise du poste d'Echallens. Comme chaque année, elle effectue régulièrement des patrouilles sur notre territoire communal. Le CRPS (Conseil Régional Prévention Sécurité) n'a pas connu d'activité particulière.
- Le poste mobile de la Gendarmerie a à nouveau fait plusieurs fois halte sur notre Commune en 2019. Il est généralement stationné à la route de Cossonay et une partie de l'équipe en profite pour faire des patrouilles à pied ou en VTT sur le territoire communal. Le processus se poursuivra en 2020.
- En 2019, 143 événements, répertoriés par la Gendarmerie, ont eu lieu sur notre Commune (135 en 2018). Cela représente une hausse de 6%. Il faut néanmoins relativiser l'importance de certains de ces événements. Penthaz demeure, aux yeux de la Gendarmerie, un village paisible en regard de sa situation proche de l'agglomération lausannoise.
- Pour information, nous vous fournissons, ci-après, les 10 types d'événements les plus importants :

Nombre	Type d'événement
18	Accidents de circulation - Dégâts matériels
9	Animaux
8	Infractions de la Loi sur la circulation routière
7	Troubles de la tranquillité / Nuisances
6	Accidents de circulation avec blessés
6	Circulation routière
5	Véhicules suspects
5	Accidents de la circulation avec fuite
4	Vols par effraction
4	Vols

6.2 Vitesse

- La gendarmerie a effectué 9 contrôles de vitesse dans notre localité, 5 à la route de Lausanne, 3 à la route de Daillens et 1 à la route de Cossonay. A la route de Daillens et à la route de Cossonay les taux d'infraction se sont révélés être très faibles, à env. 0.2%. Ce qui n'a pas été le cas à la route de Lausanne où les résultats sont équivalents à la moyenne cantonale soit à environ 3%.



6.2 Service du feu

- En 2019, le SDIS Région Venoge a été alarmé à 335 reprises par le Centre de Traitement des Alarmes (CTA 118), ce qui représente une augmentation de 17,3% par rapport à 2018 (déjà + 30,3 % en 2018 par rapport à 2017), soit 77 sorties de plus qu'en 2018. Parmi ce grand nombre d'interventions, on compte près de 182 cas d'inondation principalement dû aux intempéries des 15 et 21 juin (74 en 2018) dû aux éléments naturels. Par contre, on constate encore une fois une diminution des cas de feu qui ont été de 34 (43 en 2018). Il y a également 36 cas de pollution dans le secteur du SDIS, 18 missions de sauvetage de personnes, 6 sauvetages d'animaux et 21 services préventifs (1^{er} août, Festival Venoge et Trophée de la Venoge). Le détail des interventions peut être consulté sur le site du SDIS Région Venoge dans le rapport du Commandant (www.sdis-venoge.com).
- A Penthaz, le SDIS est intervenu à 16 reprises (-4 par rapport à 2018).

6.3 Protection civile

- Les abris de la Léchire sont toujours affectés à l'accueil d'urgence en faveur de nos habitants. Certaines pièces sont mises à disposition ou louées à quelques sociétés locales et de musique. La partie poste sanitaire est également utilisée à quelques reprises dans le courant de l'année par le SDIS Région Venoge pour des exercices ARI (utilisation du matériel respiratoire) ainsi que par l'ECA et la police de sûreté pour des travaux inter-division. Elle reste toutefois apte à accueillir à tout moment une famille dans l'urgence, par exemple en cas d'incendie.
- Hormis les cours de répétition habituels, l'ORPC Gros-de-Vaud a été engagée pour divers travaux au profit de communes, pour exemple la piste Finlandaise de Penthalaz qui a été en partie « rafraichie », d'EMS, afin de les soutenir lors de sorties en plein air de leurs résidents, en soutien à de grande manifestation tel que le « Venoge Festival » pour le montage et le démontage des installations ou encore la Fête des Vignerons.
- M. Ph. Tesse, Municipal, a été réélu président de l'assemblée intercommunale.

7. AFFAIRES SOCIALES

7.1 CSR – RAS – Régionalisation de l'Action sociale

- Les comptes 2018 ont été acceptés lors de l'assemblée générale annuelle. Le budget pour 2019 a également été accepté par les membres présents.

7.2 Entraide familiale

- Les activités de l'Entraide familiale se concentrent sur les transports bénévoles. Les habitants concernés de notre Commune bénéficient souvent de ces prestations qui sont donc tout naturellement soutenues par la Municipalité.
- L'Entraide familiale a cessé d'œuvrer à l'organisation de la ludothèque (voir point 1.9).
- Deux habitantes de Penthaz, Mmes Rose-Marie Favre et Françoise Fredez, sont fortement impliquées dans le fonctionnement de l'association.

7.3 AVASAD (ASPMAD)

- L'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) est une association de droit public autonome, dotée d'une personnalité juridique et placée sous la surveillance de l'Etat. Elle est régie par la Loi sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile. Elle est constituée d'Associations et Fondations régionales.
- L'AVASAD est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention. C'est l'Etat qui définit cette politique, en concertation avec les Communes.
- L'AVASAD accomplit ses missions par l'intermédiaire de ses associations ou fondations régionales d'aide et de soins à domicile et en collaboration avec les réseaux de soins reconnus d'intérêt public.
- Le travail de fusion entre l'AVASAD et le Réseau de Santé Nord-Broye (RSNB) arrive à bout touchant et devrait être formalisé en 2020.
- La contribution des communes pour 2019 est de CHF 92.- par habitant, en baisse de 2.1 %.

7.4 Passeport vacances Région Cossonay

- Les vacances scolaires d'automne sont agrémentées depuis plusieurs années par des activités spécifiques destinées aux enfants de notre région. Bon nombre de familles, notamment dans notre commune, bénéficient des activités mises en place par cette organisation.
- La Municipalité s'associe volontiers, au même titre que l'ensemble des Communes voisines, à la réussite de l'exercice financier du « Passeport vacances », en proportion de la fréquentation des enfants de Penthaz.

7.5 Facture sociale

- Nous vous présentons ci-dessous la part de la facture sociale qui concerne l'ensemble des communes vaudoises, soit environ la moitié de la facture sociale totale (Canton et Communes).

Année	réel	augmentation annuelle en %	augmentation sur la base de 2012	augmentation en % sur la base de 2012
2018	790'010'914.00	2.25%	189'550'704.00	31.57%
2017	772'630'956.00	4.32%	172'170'746.00	28.67%
2016	740'601'543.00	4.27%	140'141'333.00	23.34%
2015	710'289'734.00	6.86%	109'829'524.00	18.29%
2014	664'703'002.00	4.15%	64'242'792.00	10.70%
2013	638'238'503.00	6.29%	37'778'293.00	6.29%

- Pour l'année 2018, Penthaz a payé CHF 1'093'940.-, soit 0.14 % de la part à charge des Communes (chiffre selon le décompte final reçu le 11 octobre 2019).
- En 2018, la part de Penthaz à la facture sociale a subi une hausse par rapport à l'ensemble des Communes vaudoises, à cause du résultat très favorable des impôts conjoncturels dans notre commune.

8. SERVICES INDUSTRIELS

8.1 Eau

Statistiques de la consommation d'eau 2019 en m3/jour

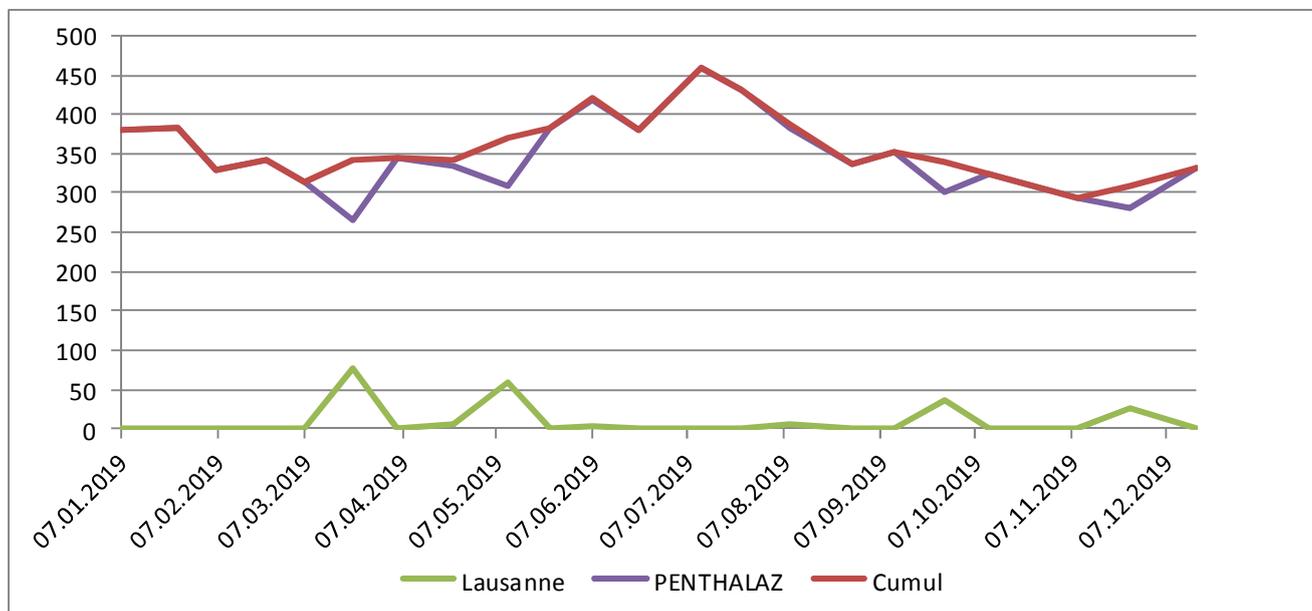


Tableau des captages – Achat et vente d'eau – Pertes

Année	Achats					Consommation		Pertes	
	Lausanne		Penthalaz		Total	Ventes	Autres	m3	%
	m3	%	m3	%	m3	m3	m3		
2010	17'524	13.6	111'245	86.4	128'769	110'391		18'378	14.3
2011	9'502	7.4	119'314	92.6	128'816	110'050		18'766	14.6
2012	46'224	31.6	100'277	68.4	146'501	111'713		34'788	23.7
2013	7'070	5.0	135'093	95.0	142'163	111'885		30'278	21.3
2014	5'393	4.0	129'718	96.0	135'111	105'044		30'067	22.3
2015	22'975	17.2	110'940	82.8	133'915	112'394		21'521	16.1
2016	7'236	5.5	123'485	94.5	130'721	110'647		20'074	15.4
2017	27'224	21.2	101'158	78.8	128'382	103'567		24'815	19.3
2018	5'474	4.0	131'215	96.0	136'689	112'447	2'800	21'442	15.7
2019	3'071	2.4	125'541	97.6	128'612	108'738	1'931	17'943	14.0

Le taux de 14 % de pertes non expliquées est très satisfaisant selon les standards de la branche.

La Municipalité demeure très attentive à notre consommation tout au long de l'année et plus particulièrement pendant les mois d'été et en période de sécheresse.

8.2 Fontaines

- Notre groupe voirie a assuré l'entretien courant des fontaines villageoises.

8.3 Cours d'eau

- Rien de particulier à signaler cette année concernant les cours d'eau.

8.4 AIEE

- Les représentants de notre Conseil communal sont Mme Laetitia Estoppey, MM. Jacques Deléderray et Bernard Martin. M. Philippe Gerhard fait partie du Comité de direction. Les représentants de l'exécutif restent MM. Philippe Tesse et Jean-François Pollien.
- Le système de filtration des micropolluants donne entière satisfaction et est fréquemment visitée par des responsables de STEP.

8.5 COSVEGAZ/HOLDIGAZ

- Rien de particulier à signaler pour 2019.

9. REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION DE GESTION SUR L'EXERCICE 2018

Suite à ses investigations, la Commission de gestion a, dans son rapport sur les activités 2018, relevé quelques observations et émis quelques vœux.

La Municipalité tient à apporter les commentaires suivants sur quelques points :

Que les remarques de Commission des finances soient prises en compte dans le prochain exercice, à savoir séparer les comptes par manifestations et améliorer la traçabilité des pièces comptables

La Municipalité est d'avis que de séparer les comptes par manifestation n'est pas nécessaire. Si des précisions devaient être demandées, elles peuvent être formulées dans le cadre des séances du Conseil communal. De plus, cette manière de faire alourdirait les comptes, puisque pour chaque manifestation, il faudrait faire apparaître une ligne pour les dépenses et une ligne pour les recettes. En effet, la comptabilité communale ne permet pas d'avoir les deux montants sur une même ligne.

Concernant la traçabilité, il n'est pas possible d'appliquer cette proposition. En effet, les factures sont systématiquement scannées et ensuite traitées (imputation dans les comptes). De plus, il arrive qu'il ne soit pas possible d'identifier l'imputation de la facture à la lecture de celle-ci. Dans ce cas, c'est le Municipal en charge du dossier qui fait un commentaire lors du processus de validation. Le nombre par année de ce type de facture est relativement faible. Nous estimons qu'il est préférable de lister les écritures dont le détail de l'imputation est recherché et que notre boursier transmette par la suite ces informations.

Que la Municipalité prenne davantage en compte le critère d'harmonie dans les projets de construction et que la qualité de vie, le respect des habitants et le développement de notre village, restent une priorité à ses yeux

Lors de ces dernières décennies, l'augmentation démographique qu'a connue notre Commune s'est principalement concrétisée par le développement de constructions en périphérie du village. Son centre historique n'a, quant à lui, pas ou très peu été touché. Avec le marché immobilier en pleine expansion de ces dernières années, les parcelles disponibles se sont faites de plus en plus rares. Les nouveaux projets se sont naturellement concentrés dans le vieux village où se trouvent bon nombre d'anciennes fermes et bâtiments pratiquement vides et à grands potentiels de logements. Les promoteurs cherchent à maximiser leurs investissements et proposent exclusivement des habitations groupées. Ceci se traduit par des transformations d'anciens bâtiments en préservant l'architecture ou par la création de nouveaux immeubles. Cela démontre que la densification n'est pas seulement une réalité politique, mais aussi une réalité économique. La Municipalité ne peut que constater cette tendance puisqu'elle n'a aucune maîtrise sur les transactions immobilières effectuées sur le territoire de la Commune et encore moins sur les effets de la LAT acceptée par le peuple suisse.

Le développement de notre village est à nos yeux important, mais les outils dont nous disposons en la matière sont le PGA et le règlement des constructions qui, pour rappel, datent de 1985. La Municipalité n'a dans les faits que peu de marge de manœuvre pour influencer les projets. Il faut se rendre à l'évidence, Penthaz évolue, Penthaz change. On peut certes le regretter, mais si notre village était à vocation rurale à une certaine époque, ce n'est plus le cas maintenant.

Les gens qui décident de venir s'installer parmi les Tartreux, le font probablement en tenant compte de plusieurs critères dont un des principaux est, à n'en pas douter, celui de la qualité de vie. La Municipalité constate que les nouveaux logements proposés trouvent rapidement acquéreur, ce qui

laisse à penser qu'il fait bon vivre à Penthaz et que l'attention que nous portons à cet aspect porte ses fruits.

Que la distribution d'un tous-ménages soit envisagée par la Municipalité pour les sujets les plus importants, notamment les questions financières, et que les séances du Conseil communal et l'ordre du jour correspondant soient communiqués de manière plus lisible à la population

Au budget 2019, sous le compte 110.3185, un montant de CHF 20'000.- était prévu pour la mise en place d'un nouveau concept de communication et d'information. Pour les diverses raisons déjà évoquées plus haut, ce projet a été repoussé. La Municipalité reprendra ce sujet courant 2020.

Que le mur d'enceinte du cimetière soit réparé et que la Municipalité veille à son nettoyage régulier

Comme mentionné au chapitre 4.4, ces travaux de réparation ont été exécutés durant l'été 2019.

10. COMPTES 2019 ET COMMENTAIRES

10.1 Introduction

Conformément aux articles 93b et suivants de la loi sur les communes, et la modification du 20 octobre 2003 sur le règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, art. 34 et suivants, nous avons fait procéder, par un organe de révision possédant toutes les qualifications requises, au contrôle annuel de nos comptes. Vous trouverez à la fin de l'analyse le rapport établi à ce sujet.

Depuis quelques années, le Service des communes, par la signature de sa cheffe de service, Mme Corinne Martin, édicte des règles complémentaires qui alourdissent la préparation des comptes et la tâche des réviseurs. On peut notamment citer, à partir de 2017, l'obligation de faire figurer dans une annexe l'intégralité des associations de communes et ententes communales auxquelles la commune a adhéré. Cette liste doit également mentionner le nom du réviseur et les engagements financiers totaux et relatifs. Ou encore à partir de 2019, l'obligation de fournir au réviseur les comptabilités et rapports de contrôle desdites associations et ententes communales, notion qu'il faut dorénavant prendre de manière élargie et non plus de manière stricte.

10.2 Comptes 2019

Le bénéfice 2019 se monte à CHF 84'304.61 en regard des prévisions qui envisageaient une perte de CHF 176'900.-. Comme chaque année, des éléments extraordinaires viennent modifier le résultat final. Vous trouverez, dans le tableau ci-dessous les principaux points :

	Comptes 2019 en francs
Résultat net	84'304.61
Décompte final facture sociale 2018	-90'309.00
Décompte final péréquation 2018	37'581.00
Décompte final gendarmerie 2018	-3'334.00
Excédent "droit de mutation" par rapport au budget	-99'416.85
Excédent "gain immobiliers" par rapport au budget	-117'577.95
Charges péréquatifs relatives aux deux points ci-dessus	108'497.40
Résultat net avant éléments extraordinaires	-80'254.79

Les mesures d'économie prises par la Municipalité, qui se montent à CHF 112'051.85, influencent également favorablement ce résultat.

10.3 Décomposition du résultat 2019

Le résultat net se compose en partie d'éléments non monétaire comme les variations de provisions et les amortissements. Le tableau ci-dessous présente les éléments susmentionnés :

	Comptes 2019 en francs
Total des revenus avant dissolutions de provisions	7'928'277.36
Total des charges avant amortissements et attributions aux provisions	-7'144'915.47
Résultat avant amortissements et variation de provisions	783'361.89
Dissolutions de provisions	486'148.41
Attributions aux provisions	-2'935.60
Amortissements légaux	-755'224.79
Amortissements complémentaires	-427'045.30
Résultat net	84'304.61

La bonne gestion des dicastères fermés « Services des eaux » et « Réseau d'égouts » a permis de maximiser l'amortissement des travaux du chemin de la Rippe durant cette exercice, dépassant même les prévisions budgétaires. Cette situation, couplée à un bon résultat général lié, notamment, aux impôts conjoncturels, permet d'obtenir ce résultat monétaire positif.

10.4 Financements spéciaux 2019 et mutation des fonds de réserves

Le tableau suivant vous présente le résultat des services financés par des recettes affectées :

Dicastère	Excédent de charges en francs	Excédent de recettes en francs	situation du fonds de réserve affecté au 31.12.2019
16 Tourisme		2'285.60	CHF 3'187.35
45 Ordures ménagères et décharges	19'189.84		CHF 194'267.74
46 Réseau d'égouts et épuration	330'181.57		CHF 3'597.59
65 Défense incendie	51'194.95		réserve épuisée en 2014
66 Protection civile	40'862.10		réserve dissoute en 2012
81 Service des eaux	99'147.00		CHF 939'161.72

Les investissements consentis lors des travaux du chemin de la Rippe, tant pour la distribution de l'eau potable que pour l'évacuation des eaux claires et usées, ont été amortis conformément au préavis, grâce à leur réserve respective durant cet exercice. Ceci explique les excédents de charges importants constatés pour ces deux dicastères.

Les services mentionnés dans le tableau ci-dessus doivent attribuer leur bénéfice directement à un fonds de réserve affecté. Ils ne peuvent en aucun cas générer un bénéfice en faveur du ménage communal.

10.5 Finances

Liquidités

Le disponible à court terme, au 31 décembre 2019, s'élève à CHF 2'108'302.48 contre CHF 1'768'966.19 à fin 2018.

Les créanciers au 31 décembre 2019 baisse à CHF 579'255.68 contre CHF 1'086'631.55 en fin d'année précédente. Nous n'avons plus de chantiers importants en cours.

Amortissements financiers et dette communale

La dette à moyen et long termes de la commune au 31 décembre 2019 est de CHF 6'495'997.-. Ce montant inclut une somme de CHF 1'100'000.- pour la grande salle qui est prise en charge au 2/3 par l'ASIVenoge, sur la base du taux fédéral de référence pour la partie « loyer » et pour les amortissements futurs, le tout sous la forme de loyers à percevoir. L'ensemble de ces dettes représente un montant de CHF 3'690.90 par habitant (2018 : 3'886.47), malgré les importants et nécessaires investissements consentis au cours de la précédente législature et ceux débutés courant 2016.

Le coût 2019, toujours par habitant, du financement de cette dette a été de CHF 51.97 (2018 : CHF 52.84).

Investissements

Le tableau récapitulatif ci-dessous vous donnera une vision globale de nos investissements :

Comptes	Au 1er janvier 2019 en francs	Investissements	Amortissements Subventions	Au 31 décembre 2019 en francs
914.11 Sécurisation des Publes	38'887.60	-	-19'450.00	19'437.60
914.13 Route d'accès de la Rippe	1'682'316.05	122'075.85	-421'091.90	1'383'300.00
914.131 Route de Dailens	418'932.00	-	-88'532.00	330'400.00
914.132 Pont sur la Venoge	12'961.95	62'501.40	-	75'463.35
914.151 Canalisation EC/EU route de la Rippe	710'245.30	-	-450'645.30	259'600.00
914.152 Canalisation EC/EU route de Sullens	-	16'713.10	-	16'713.10
914.16 EP (Voirie) Préav. 2,3,5	3'934.40	-	-3'934.40	-
914.17 EP (10 ans) Préav. 2,3,5	106'944.00	-	-53'383.00	53'561.00
914.19 Espace publics (routes) Pr.2,3,5	1'848'035.00	-	-83'995.00	1'764'040.00
914.192 Espace publics (Bornalet) Pr.2,3,5	104'450.00	-	-4'750.00	99'700.00
914.3 Autres immeubles administratifs	1.00	-	-	1.00
914.312 Construction bâtiment UAPE	23'481.62	19'725.26	-	43'206.88
914.34 Collège de la Léchire (Plafonds)	8'897.50	-	-8'897.50	-
914.361 Réfection de la toiture du collège de la Léchire	327'700.00	-	-28'100.00	299'600.00
914.37 Cuisine et rempl. Mobilier GS	16'218.40	-	-16'218.40	-
914.38 Réfection de la Salle Polyvalente	1'340'519.98	-	-62'000.00	1'278'519.98
914.39 Création d'un ascenseur Collège de la Léchire	27'943.30	-	-6'985.80	20'957.50
914.61 Renouvellement du Parc de véhicules de la voirie	170'100.00	-	-18'900.00	151'200.00
Total	6'841'568.10	221'015.61	-1'266'883.30	5'795'700.41

Par rapport au 1er janvier 2019, la valeur comptable du patrimoine administratif a diminué de CHF 1'045'867.69 au 31 décembre 2019. Cette diminution s'explique par l'amortissement par les réserves affectées de l'ensemble des investissements consentis pour l'eau potable au chemin de la

Rippe et pour une grande partie des investissements relatifs à l'évacuation des eaux claires et usées de ce même chemin.

Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement brute 2019 a été de CHF 669'091.14 pour des dépenses d'investissements de CHF 221'015.61. Le degré d'autofinancement de la Commune est de 302 % pour cette année.

Ce ratio est très volatile et devrait toujours être examiné dans le cadre d'une moyenne sur plusieurs exercices. L'analyse de la situation depuis 2012 nous donne un ratio moyen de 66.2 %. En conséquence, durant les 8 années passées, nous n'avons pu financer que deux tiers de nos investissements grâce aux liquidités générées par le ménage communal et nous nous sommes donc endettés. Cette analyse est confirmée par l'étude de nos engagements qui sont passés de CHF 5'085'650.73 au 31 décembre 2011 à CHF 8'071'067.28 au 31.12.2019.

10.6 Commentaires du Syndic

A l'instar de plusieurs communes vaudoises, les habitants de Penthaz ont nettement refusé, lors du référendum du 17 mars 2019, une hausse d'impôt pourtant demandée par sa Municipalité et acceptée par son Conseil communal en septembre 2018.

Un peu plus d'une année s'est écoulée depuis. Le résultat final des comptes 2019 présente un bénéfice de CHF 84'304.61 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 176'900.-. Ce résultat bien meilleur que prévu ravit bien entendu la Municipalité et peut laisser à penser que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Cela dit, ne nous réjouissons pas trop vite. Comme expliqué plus haut dans ce chapitre, la bonne santé de nos finances est due principalement à des facteurs actuellement très favorables. Cependant, cette situation pourrait très rapidement changer et péjorer les comptes notamment en ce qui concerne les impôts conjoncturels.

Les restrictions budgétaires mises en place par la Municipalité ont également contribué à ce bon résultat, mais toutes ne pourront pas être reconduites. Je pense tout d'abord à l'économie que nous avons faite en repoussant la construction de notre UAPE. Dès 2020, les charges engendrées par cette prestation devront être assumées. Il en va aussi des mesures concernant l'entretien et le maintien de notre patrimoine communal qui ne pourront pas être maintenues sur le long terme. En effet, repousser certains travaux de base n'est pas une solution et ne ferait que reporter les charges sur les exercices suivants.

A l'avenir, d'autres éléments pourraient encore assombrir la situation. La facture sociale et la péréquation avec des négociations cantons-communes très compliquées, les futures constructions de l'ASIVenoge, l'impact de la crise du COVID-19 sur nos rentrées fiscales sont autant de facteurs susceptibles d'influencer négativement la bonne santé de nos finances dont nous profitons actuellement.

En conclusion, il faut se rendre à l'évidence que l'équilibre financier de notre commune reste malgré tout très fragile et qu'avec un taux d'imposition fixé à 69,5 pour la période fiscale 2020-2022, les trois prochaines années seront déterminantes.

10.7 Rapport de la fiduciaire, comptes et commentaires, bilan



R A P P O R T

de l'auditeur sur les comptes communaux
au Conseil communal de la
COMMUNE DE PENTHAZ

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la **COMMUNE DE PENTHAZ**, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des Ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Penthaz alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 *Review (examen succinct) d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 5 mai 2020
OZY/FTS/vgr

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire

Olivier ZYSSET
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable

Frédéric TSCHUMY
Expert-réviseur agréé ASR

Annexes : - comptes communaux

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Notes
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
1	Administration Générale	1'238'513.13	247'358.95	1'430'500.00	363'500.00	1'681'299.23	623'605.03	
10	Autorité	213'727.60	100'898.10	239'000.00	119'000.00	236'379.70	128'199.60	
101	Conseil Communal	20219.05		22000.00		17442.90		
101.3003	Jetons de présence	2499.00		3500.00		1'224.00		
101.3069	Indemnités et remboursements de frais	17400.05		18000.00		15874.90		
101.3101	Imprimés et fournitures de bureau	320.00		500.00		344.00		
102	Municipalité	193508.55	100'898.10	217'000.00	119'000.00	218'936.80	128'199.60	
102.3001	Rétributions des autorités	72'120.00		78500.00		76'839.80		
102.3030	Assurances sociales (AVS/AI/AVG/AC, alloc. fam.)	23'132.40		23'500.00		23'609.75		
102.3050	Assurances accidents et maladie	12'722.60						
	<i>Assurance accident des Municipaux obligatoires selon les directives de la SUVA</i>							
102.3069	Frais divers des autorités	73'537.75		95'000.00		95'382.00		
102.3170	Frais de réceptions et de manifestations	11'995.80		20'000.00		23'105.25		
102.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		15'628.25		9'000.00		17'896.60	
102.4362	Remboursement de frais		159.70				2'265.75	
102.4901	Imputations internes de frais de personnel		85'110.15		110'000.00		108'037.25	
11	Administration	726'321.68	139'113.25	871'000.00	241'000.00	1'096'453.73	467'480.15	
110	Secrétariat municipal	726'321.68	139'113.25	871'000.00	241'000.00	1'096'453.73	467'480.15	
110.3011	Traitements du personnel	310'424.30		294'500.00		558'362.45		
110.3030	Assurances sociales (AVS/AI/AVG/AC, alloc. fam.)	24'655.60		27'500.00		45'817.50		
110.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	42'346.55		46'500.00		77'954.00		
110.3050	Assurances accidents et maladie	11'024.20		11'000.00		24'469.75		
110.3069	Frais divers du personnel	3'206.65		4'500.00		4'111.10		
110.3099	Charges diverses du personnel	5'711.50		5'000.00		11'070.60		
110.3101	Imprimés et fournitures de bureau	10'256.10		9'000.00		6'921.85		
110.3102	Livres, journaux, documentation et frais d'annonces	4'963.80		5'000.00		4'984.10		
110.3111	Achats de mobilier, de machines et d'équipements de bureau	3'733.95		4'000.00		3'461.55		
110.3151	Entretien mobilier, machines et équipements de bureau	317.70		1'000.00		715.55		
110.3181	Frais de port et CCP	4'688.32		5'000.00		4'604.45		
110.3182	Frais de téléphones et communications	7'068.80		8'000.00		7'136.50		
110.3183	Frais bancaires	569.82		500.00		582.14		
110.3184	Frais de contentieux et de poursuites	1'943.90		2'000.00		1'727.75		
110.3185	Honoraires et frais d'expertise	63'348.80		202'000.00		90'011.55		
	<i>Suppression du concept de communication et d'information. Les honoraires d'étude pour la création d'un établissement scolaire pour le secondaire ont été réduits à CHF 20'000.- dont une part a été refacturée aux autres communes concernées.</i>							
110.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	13'301.50		13'500.00		11'801.20		
110.3187	Emoluments papiers d'identité	9'400.15		10'000.00		10'442.40		
110.3189	Frais divers	4'522.64		3'000.00		12'284.24		
	<i>Frais pour la tenue des votations suite au référendum et aux élections complémentaires à la Municipalité et au Conseil communal</i>							
110.3193	Cotisations de membres	20'827.25		24'500.00		19'717.50		
110.3659	Dons, aides et subventions	4'037.00		12'500.00		12'030.25		
	<i>Baisse des dons et subventions suite à la décision de la population de ne pas augmenter les impôts</i>							
110.3659.2	Dons, aides et subventions (mise à disposition gratuite)	135'497.55		137'000.00		140'146.20		
110.3901	Imputations internes de frais de personnel	44'475.60		45'000.00		48'131.10		
110.4319.1	Emoluments (permis de construire, d'habiter)		37'071.50		20'000.00		28'389.15	
110.4319.2	Emoluments (Cartes d'identité, Passports)		19'629.00		20'000.00		20'757.50	
110.4319.3	Emoluments (divers)		3'230.00		1'000.00		2'761.00	
110.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		23'784.50				17'376.30	

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Notes
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
110.4362	Indemnités SUVA et CIP suite à la maladie d'un employé			46'946.20			38'563.20	
	Remboursement de frais					20'000.00		
	<i>Refacturation aux communes concernées des coûts d'étude pour la création d'une association scolaire et d'un collège pour le secondaire</i>							
110.4364	Escompte fournisseurs			1'260.35		1'000.00	15'695.50	
110.4370	Sentences municipales			3'250.00		4'500.00	6'270.00	
110.4809	Prél. sur d'autres fonds de réserve et de renouvellement					172'000.00		
110.4901	Imputations internes de frais de personnel			3'941.70		2'500.00	337'667.50	
15	Affaires culturelles et de loisirs	105'810.40	1'568.00	1'568.00	121'500.00	143'508.35	24'473.28	
150	Affaires culturelles et	105'810.40	1'568.00	1'568.00	121'500.00	143'508.35	24'473.28	
150.3116	Achats d'équipement et de matériel spécialisé	2'761.59			5'500.00	1'719.40		
150.3170	Manifestation du 1er août (3 communes)	5'192.20			6'000.00	6'033.35		
150.3523	Bibliothèque intercommunale	39'797.55			40'500.00	36'606.50		
150.3523.2	Ludothèque intercommunale	4'382.10			3'500.00	3'452.00		
150.3653	Manifestations villag. et culturelles	31'204.31			31'000.00	65'495.75		
150.3901	Imputations internes de frais de personnel	22'472.65			35'000.00	30'201.35		
	<i>Baisse du temps consacré par les Municipaux et les employés à l'organisation de manifestations.</i>							
150.4359	Ventes et prestations diverses						22'773.28	
150.4362	Remboursement de frais		1'568.00				1'700.00	
16	Tourisme	5'779.60	5'779.60	5'779.60	3'500.00	3'452.00	3'452.00	
160	Tourisme	5'779.60	5'779.60	5'779.60	3'500.00	3'452.00	3'452.00	
160.3193	Cotisations de membres	3'494.00			3'500.00			
160.3817	Attribution à la réserve tourisme	2'285.60						
160.4066	Taxe communale de séjour			5'779.60			3'060.55	
160.4817	Prélèvement à la réserve tourisme						391.45	
17	Sport	5'178.00	5'178.00	5'178.00	5'500.00	5'109.00	5'109.00	
170	Piscine intercommunale	5'178.00	5'178.00	5'178.00	5'500.00	5'109.00	5'109.00	
170.3523	Participation à l'ASPIC				5'500.00			
	<i>Frais de gestion du projet de création de la piscine intercommunale</i>							
18	Transports publics	130'717.00	133'000.00	133'000.00	133'000.00	136'502.60	136'502.60	
180	Transports publics	130'717.00	133'000.00	133'000.00	133'000.00	136'502.60	136'502.60	
180.3517	Participation déficit transports publics	59'807.35			64'000.00	60'160.00		
180.3527	Participation bus PPDLV	68'844.85			66'500.00	74'087.45		
180.3659	Subvention carte CFF PPDLV	1'691.90			1'500.00	1'127.35		
180.3901	Imputations internes de frais de personnel	372.90			1'000.00	1'127.80		
19	Informatique	50'978.85	50'978.85	50'978.85	57'000.00	59'893.85	59'893.85	
190	Informatique	50'978.85	50'978.85	50'978.85	57'000.00	59'893.85	59'893.85	
190.3111	Achats de mobilier, de machines et d'équipements de bureau				4'000.00	3'129.25		
190.3163	Redevance d'utilisation	46'895.55			46'000.00	46'384.85		
190.3182	Frais de téléphones et communications	2'367.00			2'000.00	2'174.00		
190.3189	Prestations de tiers	1'716.30			5'000.00	8'205.75		

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Notes
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
2	Finances	1'807'055.57	5'948'746.98	1'623'000.00	5'696'500.00	1'607'396.00	5'749'274.88	
21	Impôts	178'046.12	4'903'589.43	136'000.00	4'514'500.00	127'233.55	4'700'709.16	
210	Impôts	178'046.12	4'903'589.43	136'000.00	4'514'500.00	127'233.55	4'700'709.16	
210.3187	Frais de perception	39'431.11		36'000.00		35'389.68		
210.3191	Impôts payés à d'autres communes	-814.85		10'000.00		3'691.80		
210.3290	Intérêts rémunérateurs	1'143.77		3'000.00		1'066.22		
210.3301	Amortissements des créances et débiteurs (défalcations)	112'666.09		52'000.00		53'705.85		
210.3665	Taxes votées pour les jeunes, etc	25'620.00		35'000.00		33'380.00		
	<i>Baisse de la taxe forfaitaire individuelle de 2.5 % à CHF 60.- par année.</i>							
210.4001	Impôt sur le revenu	3'496'454.96		3'473'000.00		3'389'587.78		
210.4002	Impôt sur la fortune	347'147.15		329'000.00		301'872.84		
210.4003	Impôt à la source	99'718.43		80'000.00		77'055.75		
210.4011	Impôt sur le bénéfice net des personnes morales	93'534.40		66'000.00		128'828.25		
210.4012	Impôt sur le capital des personnes morales	12'553.05		13'000.00		7'605.80		
210.4013	Impôt complémentaire sur les immeubles des personnes morales	19'664.35		15'000.00		20'261.25		
210.4020	Impôt foncier	317'459.15		295'000.00		303'790.00		
210.4040	Droits de mutation	206'416.85		107'000.00		206'536.25		
210.4050	Impôts sur les successions et donations	3'099.40		500.00		119'411.70		
210.4061	Impôts sur les chiens	12'700.00		13'500.00		12'950.00		
210.4090	Impôts récupérés après défalcation	6'115.95		6'000.00		1'411.91		
210.4101	Patentes de boissons et tabac	7'458.05		7'000.00		6'971.10		
210.4221	Intérêts moratoires	39'204.13		24'000.00		22'870.76		
210.4370	Amendes soustraction impôt	831.00				-168'500.00		
210.4371	Majorations sur impôts	3'943.51		3'500.00		4'192.92		
210.4411	Part à l'impôt sur les gains immobiliers	176'577.95		59'000.00		124'274.85		
210.4510	Part. du canton à des charges	23'081.10		23'000.00				
210.4809	Prél. sur réserve pour débiteurs impôt	37'630.00				141'588.00		
	<i>Baisse de la provision pour perte sur débiteurs impôts suite aux pertes effectives constatées durant l'exercice (cf compte 210.3301)</i>							
22	Service financier	1'319'021.75	1'045'157.55	1'229'500.00	1'182'000.00	1'179'670.42	1'048'565.72	
220	Service financier	1'319'021.75	1'045'157.55	1'229'500.00	1'182'000.00	1'179'670.42	1'048'565.72	
220.3223	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	91'474.75		92'500.00		92'317.42		
220.3520	Compte de péréquation	1'189'966.00		1'137'000.00		1'080'183.00		
220.3520.1	Compte de péréquation (solde année précédente)	37'581.00				7'170.00		
220.4221	Revenus des comptes courants et des placements à court terme	7'745.00			7'500.00		9'221.67	
220.4242	Gains comptable sur les immeubles du patrimoine financier	6'810.00						
	<i>Différence de valeurs fiscales suite aux échanges de terrains en lien avec la RC177</i>							
220.4520	Compte de péréquation	790'088.00		902'000.00		793'012.00		
220.4520.2	Péréquation (dépenses thématiques)	239'486.00		272'000.00		245'230.00		
220.4656	Redistribution de la taxe CO2	1'028.55		500.00		1'102.05		
23	Amortissements et réserve non ventilée	309'987.70	257'500.00	257'500.00	300'492.03	300'492.03		
230	Amortissements et réserve	309'987.70	257'500.00	257'500.00	300'492.03	300'492.03		
230.3301	Amortissements des créances et débiteurs	1'604.61		1'000.00		1'561.29		
230.3311.1	Amortissements d'ouvrage de génie civil (routes)	218'590.09		235'500.00		182'328.00		
	<i>Amortissements de la route de Daillens et du chemin de la Rippe inférieurs aux prévisions des préavis</i>							
230.3311.2	Amortissements d'ouvrage de génie civil (sans routes)	89'143.00		21'000.00		46'745.00		
	<i>Selon préavis 01-2016 relatif au chemin de la Rippe : amortissement des frais relatifs à l'éclairage public CHF 68'000.-</i>							
230.3330	Amortissement du découvert au bilan					59'402.34		
230.3809	Attrib. à d'autres fonds de réserve et de renouvellement	650.00				10'455.40		

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Notes
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
3	Domaines et bâtiments	335'890.60	296'994.70	293'000.00	314'500.00	1'141'808.34	1'183'043.56	
31	Terrains	33'044.90	41'801.45	32'500.00	39'500.00	33'696.68	38'394.85	
310	Terrains	33'044.90	41'801.45	32'500.00	39'500.00	33'696.68	38'394.85	
310.3114	Achats de machines, matériel d'exploitation et d'entretien			500.00				
310.3121	Consommation d'eau jardins familiaux	1'046.00		1'000.00		1'444.25		
310.3145.2	Entretien terrain de football	19'006.60		15'000.00		16'573.78		
310.3155	Entretien des véhicules et accessoires	2'147.75		3'000.00		5'577.00		
310.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	503.35		1'000.00		628.60		
310.3526	Elimination des déchets verts communaux	1'889.10				823.20		
310.3901	Imputations internes de frais de personnel	8'452.10		12'000.00		8'649.85		
310.4232	Loyers des terrains		14'370.25		14'500.00		14'207.75	
310.4362	Remboursement de frais		27'431.20		25'000.00		24'187.10	
32	Forêts	84'776.15	2'800.00	18'000.00	2'500.00	17'263.85	3'120.00	
320	Forêts	84'776.15	2'800.00	18'000.00	2'500.00	17'263.85	3'120.00	
320.3146	Entretien des forêts	76'781.40		11'000.00		10'842.00		
	<i>Selon préavis 01-2016 relatif au chemin de la Rippe : comptabilisation des coûts relatifs aux travaux forestiers nécessaires CHF 66'000.-</i>							
320.3185	Honoraires et frais d'expertises					29.50		
320.3528	Participation aux frais du garde forestier	4'451.45		5'000.00		4'351.25		
320.3901	Imputations internes de frais de personnel	3'543.30		2'000.00		2'041.10		
320.4355.2	Vente de bois de feu		2'800.00		2'500.00		3'120.00	
35	Bâtiments	218'069.55	252'393.25	242'500.00	272'500.00	1'090'847.81	1'141'528.71	
351	Maison de commune et Porcherie	22'959.75	1'428.75	31'000.00	1'000.00	901'743.18	876'362.77	
351.3011	Traitements du personnel	5'522.30		6'000.00		5'887.40		
351.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	515.75		500.00		519.10		
351.3050	Assurances accidents et maladie	157.90		500.00		155.30		
351.3113	Achats de mobilier et d'équipements	484.00		2'000.00		1'447.80		
351.3121	Consommation d'eau	432.90		500.00		644.05		
351.3122	Consommation de gaz	5'769.65		7'500.00		5'786.95		
351.3123	Consommation d'électricité	2'210.15		2'500.00		2'239.70		
351.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage	217.55		500.00		528.10		
351.3141	Entretien des bâtiments	1'314.65		2'000.00		1'041.25		
351.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	2'271.00		2'000.00		1'615.90		
351.3189	Frais divers (épuration, ramonage, etc.)	632.10		1'000.00		563.75		
351.3312	Amortissements des bâtiments et constructions					875'560.47		
351.3901	Imputations internes de frais de personnel	3'431.80		6'000.00		5'763.41		
351.4351	Vente d'électricité		1'428.75		1'000.00		802.30	
351.4809	Prél. sur d'autres fonds de réserve et de renouvellement						875'560.47	
352	Grande Salle	138'618.80	174'819.80	164'000.00	189'000.00	144'657.49	178'378.89	
352.3011	Traitements du personnel	16'338.70		20'500.00				
352.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	1'524.65		2'000.00				
352.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	2'565.05						
352.3050	Assurances accidents et maladie	564.75		3'000.00				
352.3099	Charges diverses des autorités et du personnel	89.00		1'000.00		236.00		
352.3113	Achats de mobilier et d'équipements			1'000.00		190.30		
352.3113.2	Achats de mobilier, matériel pour foyer et scène	1'562.25		4'000.00		3'255.05		
352.3121	Consommation d'eau	790.20		500.00		628.05		
352.3123	Consommation d'électricité	4'710.45		7'000.00		6'304.70		
352.3124	Consommation de combustible	23'321.00		18'000.00		19'384.80		

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Notes
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
352.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage		1 623.40		2 500.00		2 554.70	
352.3141	Entretien des bâtiments		4 255.50		20 000.00		12 394.65	
352.3141.2	Entretien du Foyer et scène		4 689.55		9 000.00		4 883.75	
	<i>Abandon de la création d'une ventilation pour la chambre froide</i>							
352.3145.2	Entretien terrain de football		2 000.00		2 000.00		2 000.00	
352.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC		6 616.95		6 000.00		5 315.90	
352.3189	Frais divers (épurateur, ramonage, etc.)		1 926.90		2 500.00		1 963.35	
352.3312	Amortissements des bâtiments et constructions		62 000.00		62 000.00		62 000.00	
352.3901	Imputations internes de frais de personnel		4 040.45		3 000.00		23 546.24	
352.4271	Locations privées		72 510.00			75 000.00	74 960.00	
352.4272	Redevances d'utilisation de l'association scolaire		56 014.00			53 500.00	55 755.00	
352.4362	Remboursement de frais		46 295.80			55 500.00	47 663.89	
352.4809	Prél. sur d'autres fonds de réserve et de renouvellement					5 000.00		
353	Local de voirie et vestiaires FC		12 459.15		11 500.00		16 296.32	50 278.40
353.3113	Achats de mobilier et d'équipements		30.00		1 000.00		883.60	
353.3121	Consommation d'eau		1 035.00		1 000.00		912.30	
353.3123	Consommation d'électricité		1 431.90		2 000.00		1 527.50	
353.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage		143.10		500.00		200.00	
353.3141	Entretien des bâtiments		5 034.05		3 000.00		9 602.20	
	<i>Contrôle OIBT et retouches</i>							
353.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC		2 031.05		2 000.00		1 490.00	
353.3189	Frais divers (épurateur, ramonage, etc.)		677.20		1 000.00		988.35	
353.3901	Imputations internes de frais de personnel		2 076.85		1 000.00		692.37	
353.4271	Loyers		40 160.00			40 000.00	40 040.00	
353.4351	Vente d'électricité		1 825.45			1 500.00	1 644.30	
353.4362	Remboursement de frais		1 631.35			2 500.00	8 594.10	
354	Bâtiment du Bornalet		17 743.70		18 500.00		24 180.52	26 273.65
354.3011	Traitements du personnel		7 704.20		6 000.00		6 161.25	
354.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)		7 18.85		5 000.00		543.00	
354.3050	Assurances accidents et maladie		219.50		5 000.00		162.25	
354.3113	Achats de mobilier et d'équipements		255.05		5 000.00		6 513.55	
354.3121	Consommation d'eau		4 082.35		5 000.00		249.30	
354.3122	Consommation de gaz		321.15		5 000.00		4 868.05	
354.3123	Consommation d'électricité		200.00		5 000.00		512.70	
354.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage		2 101.90		5 000.00		467.35	
354.3141	Entretien des bâtiments		949.75		2 000.00		876.50	
354.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC		609.10		1 000.00		709.95	
354.3189	Frais divers (épurateur, ramonage, etc.)		581.85		1 000.00		591.65	
354.3901	Imputations internes de frais de personnel				1 000.00		2 524.97	
354.4271	Loyers		13 250.00			13 000.00	13 170.00	
354.4351	Vente d'électricité		278.20			500.00	307.30	
354.4362	Remboursement de frais		6 643.70			4 500.00	12 796.35	

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Notes
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
355	Autres bâtiments (battoir, garages et abris PC)	26'288.15	12'356.00	17'500.00	20'500.00	3'970.30	10'235.00	
355.3121	Consommation d'eau	1'564.05		1'000.00		303.15		
355.3123	Consommation d'électricité	368.95		500.00		380.40		
355.3141	Entretien des bâtiments	21'854.25		12'500.00		1'089.90		
	<i>Réparation des portes de garage à la rue du Four effectuée par nos employés, mais comptabilisée des coûts pour la mise en place des récupérateurs de balles au stand de tir de Dailiens</i>							
355.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	1'866.35		2'000.00		1'546.00		
355.3189	Frais divers	634.55		500.00		603.85		
355.3901	Imputations internes de frais de personnel			1'000.00		47.00		
355.4271	Loyers des bâtiments							
355.4362	Remboursement de frais							
355.4809	Prél. sur d'autres fonds de réserve et de renouvellement							
			12'260.00		10'000.00		10'235.00	
			96.00					
					10'500.00			

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Notes
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
4	Travaux	1'261'825.47	967'091.01	1'102'500.00	771'500.00	876'931.77	548'660.73	
43	Routes	407'595.12	209'934.80	395'000.00	182'500.00	209'298.89	11'452.15	
430	Routes	407'595.12	209'934.80	395'000.00	182'500.00	209'298.89	11'452.15	
430.3011	Traitements du personnel	207'061.25		208'000.00				
430.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	18'776.20		19'500.00				
430.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	29'254.30		23'500.00				
430.3050	Assurances accidents et maladie	11'784.90		12'000.00				
430.3069	Frais divers du personnel	833.00		2'000.00				
430.3099	Charges diverses des autorités et du personnel	3'478.15		4'000.00		1'711.40		
430.3114	Achats de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	27'370.10		10'000.00		4'862.15		
	<i>Achat véhicule utilitaire léger selon préavis 01-2017 CHF 15'900.-</i>							
430.3123	Consommation d'électricité	11'933.55		15'000.00		13'870.90		
430.3124	Consommation de carburant	5'969.60		4'000.00		4'513.95		
430.3142	Entretien du réseau routier (y compris balayage)	30'598.07		39'000.00		33'272.54		
430.3143.1	Entretien de l'éclairage public	8'325.20		10'000.00		26'218.50		
430.3143.2	Entretien de la signalisation	3'314.60		2'000.00		13'227.55		
430.3155	Entretien des véhicules et accessoires	6'040.75		5'000.00		17'185.55		
430.3185	Honoraires et frais d'expertises	5'746.90		18'000.00				
430.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	4'605.65		3'000.00		3'949.10		
430.3189	Frais divers (neige, éparage, etc.)	10'791.30		9'000.00		8'565.15		
430.3192	Taxes sur véhicules à moteur	770.00		1'000.00		604.10		
430.3313	Amortissements des machines, mobilier et véhicules	18'900.00				19'061.05		
430.3901	Imputations internes de frais de personnel	2'041.60		10'000.00		62'256.95		
430.4362	Remboursement de frais		938.80				11'452.15	
430.4901	Imputations internes de frais de personnel		208'996.00		182'500.00			
44	Parcs et cimetière	89'958.42	5'176.05	93'000.00	3'000.00	100'476.60	366.20	
440	Parcs et cimetière	89'958.42	5'176.05	93'000.00	3'000.00	100'476.60	366.20	
440.3012	Salaires du personnel occasionnel	999.00						
440.3099	Charges diverses des autorités et du personnel	1'140.20		1'000.00		1'151.10		
440.3116	Achats d'équipement et de matériel spécialisé	3'144.25		8'000.00		5'754.60		
	<i>Report du renouvellement et de l'augmentation des bancs communaux</i>							
440.3134	Approvisionnements des domaines et jardins	6'377.60		10'000.00		13'375.90		
440.3145	Entretien des parcs et des zones de loisirs	7'852.78		7'000.00		9'415.35		
440.3156	Entretien équipement et matériel spécialisé	1'347.15		1'000.00		8'011.25		
440.3189	Frais divers (creuse)	197.09		1'000.00				
440.3901	Imputations internes de frais de personnel	68'900.35		65'000.00		62'768.40		
440.4362	Remboursement de frais		5'176.05				366.20	
440.4809	Prél. sur d'autres fonds de réserve et de renouvellement				3'000.00			
45	Ordures ménagères et déchets	242'261.31	230'182.49	264'000.00	239'500.00	281'923.74	254'409.28	
451	Ordures ménagères et décharges	227'387.29	227'387.29	235'000.00	235'000.00	250'067.68	250'067.68	
451.3012	Salaires du personnel occasionnel	461.10		500.00		145.00		
451.3099	Charges diverses du personnel	2'957.05		1'000.00		405.40		
451.3102	Livres, journaux, documentation et frais d'annonces	7'332.51		3'000.00		3'460.50		
451.3116	Achats containers et matériel spécialisé	8'781.25		8'000.00		5'213.45		
451.3156	Entretien équipement et matériel spécialisé	741.05		10'000.00		5'434.50		
451.3181	Frais de port et CCP	35'314.75		1'000.00		849.00		
451.3188	Enlèvement des ordures facturé par un tiers	1'936.50		35'000.00		29'794.65		
451.3199	TVA à la charge de la commune			2'500.00		1'929.15		

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Notes
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
451.3311	Amortissements	3934.40			4'000.00		3'934.45	
451.3526	Elimination des ordures	124'519.73			120'000.00		96'386.82	
	<i>Changement du cadre législatif : tous les types de déchets produits par les ménages doivent être couverts par la taxe. Reprise dans ce comptes des charges se retrouvant dans le compte 452.3526.4</i>							
451.3812	Atribution à la réserve ordures ménagères		10'000.00				69'050.91	
451.3901	Imputations internes de frais de personnel	41'408.95			40'000.00		33'463.85	
451.4342	Taxes déchets forfaitaires		105'475.00			120'000.00		130'380.00
	<i>Baisse de la taxe forfaitaire individuelle de 2.5 % à CHF 60.- par année.</i>							
451.4343	Taxes aux sacs		67'063.40			70'000.00		75'385.30
451.4354	Rétrocessions diverses (verres, etc.)		5'011.75			5'000.00		5'195.33
451.4362	Remboursement de frais		61.95					435.20
451.4370	Sentences municipales		1'350.00					1'350.00
451.4655	Part. et subvention de tiers pour la prévoyance sociale		29'235.35			40'000.00		37'321.85
	<i>Baisse de la taxe forfaitaire individuelle de 2.5 % à CHF 60.- par année.</i>							
451.4812	Prélèvement à la réserve ordures ménagères		19'189.84					
452	Déchets communaux	14'874.02		2'795.20	29'000.00	4'500.00	31'856.06	4'341.60
452.3526.2	Elimination des déchets carnés	447.20			1'000.00		457.82	
452.3526.3	Elimination des poubelles publiques et déchets communaux	1'232.42			1'500.00		1'400.29	
452.3526.4	Elim. déchets non taxés (déchets inertes, huiles, DSM)				16'000.00		16'820.35	
	<i>Changement du cadre législatif : tous les types de déchets produits par les ménages doivent être couverts par la taxe. Ces charges se retrouvent donc dans le compte 451.3526</i>							
452.3526.5	Elimination des déchets verts refacturés	110.40			500.00		269.60	
452.3901	Imputations internes de frais de personnel	13'084.00			10'000.00		12'908.00	
452.4362	Remboursement de frais		2'795.20			4'500.00		4'341.60
46	Réseau d'égouts et d'épuration	518'176.87	518'176.87	346'500.00	346'500.00	346'500.00	282'433.10	282'433.10
460	Réseau d'égouts	518'176.87	518'176.87	346'500.00	346'500.00	346'500.00	282'433.10	282'433.10
460.3144	Entretien des canalisations	45'240.42			35'000.00		10'625.00	
	<i>Travaux sur la conduite des eaux claires au chemin du Chésalet</i>							
460.3181	Frais de port et CCP	94.75					101.10	
460.3185	Honoraires et frais d'expertises	110.00					5'797.95	
460.3199	TVA à la charge de la commune	-0.05						
460.3311.2	Amortissements d'ouvrage de génie civil (sans routes)	23'600.00			307'500.00		257'093.60	
	<i>Amortissement sur 30 ans des travaux réalisés à la route de la Rippe</i>							
460.3321	Amortissements supplémentaires du patrimoine adm.	427'045.30						
	<i>Amortissement complémentaire des travaux réalisés à la route de la Rippe</i>							
460.3901	Imputations internes de frais de personnel	22'086.45			4'000.00		8'815.45	
460.4341	Taxes uniques de raccordement		83'348.25			30'000.00		112'472.90
460.4342	Taxes périodiques d'utilisation et d'entretien		104'647.05			100'000.00		110'777.85
460.4811	Prélèvement à la réserve évacuation des eaux		330'181.57			216'500.00		59'182.35
47	Cours d'eau	3'833.75	3'620.80	4'000.00	4'000.00	2'799.44	2'799.44	
470	Cours d'eau	3'833.75	3'620.80	4'000.00	4'000.00	2'799.44	2'799.44	
470.3147	Entretien des cours d'eau	1'842.75		1'000.00			556.44	
470.3901	Imputations internes de frais de personnel	1'991.00		3'000.00			2'243.00	
470.4516	Part. du canton à des charges d'aménagement du territoire		3'620.80					

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Notes
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
5	Instruction publique et cultes	1'520'308.28	404'045.05	1'555'500.00	294'100.00	1'531'296.40	341'807.76	
51	Enseignement primaire	1'217'531.05	404'045.05	1'210'000.00	294'100.00	1'248'314.43	341'807.76	
511	Enfantine, primaire, sup.	604'032.70	12'681.25	617'000.00	127'000.00	608'254.24	12'223.45	
511.3011	Traitements du personnel	45'433.55		45'000.00		43'958.70		
511.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	4'101.30		4'500.00		3'875.45		
511.3050	Assurances accidents et maladie	1'190.25		1'500.00		1'059.60		
511.3099	Charges diverses du personnel	129.00		500.00		130.50		
511.3109	Fournitures pour patrouilleurs	39.00		1'500.00		943.40		
511.3522	Participation ASI/CoPe	288'560.41		323'500.00		544'968.65		
511.3522.2	Participation ASI/Venoge	264'579.19		240'500.00		13'317.94		
511.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		12'681.25		12'700.00		12'223.45	
512	Bâtiments scolaires	225'828.55	235'262.75	209'000.00	215'400.00	230'265.84	216'238.36	
512.3011	Traitements du personnel	65'353.80		62'000.00				
512.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	6'101.10		6'000.00				
512.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	10'260.10		10'000.00				
512.3050	Assurances accidents et maladie	2'260.90		2'000.00				
512.3099	Charges diverses des autorités et du personnel	1'387.10				321.50		
512.3113	Achats de mobilier et d'équipements					513.00		
512.3121	Consommation d'eau	2'148.00		2'500.00		3'169.40		
512.3123	Consommation d'électricité	15'779.85		18'000.00		16'601.40		
512.3124	Consommation de combustible	26'086.60		20'000.00		11'933.30		
512.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage	5'554.30		9'000.00		10'204.95		
512.3141	Entretien des bâtiments	31'790.90		27'000.00		23'193.10		
512.3141.2	Entretien de l'appartement du concierge	1'204.50				30'827.53		
512.3154	Entretien machines et véhicules d'exploitation			3'000.00		666.60		
512.3182	Frais de téléphones et communications	98.40				98.40		
512.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	7'042.10		7'000.00		5'633.55		
512.3189	Frais divers (épurateur, ramonage, etc.)	4'894.45		4'500.00		4'310.85		
512.3312	Amortissements des bâtiments et constructions	24'983.30		28'000.00		27'610.95		
512.3901	Imputations internes de frais de personnel	20'883.15		10'000.00		95'181.31		
512.4271	Loyers appartement concierge		14'400.00		14'400.00		14'400.00	
512.4272	Redevances d'utilisation de l'association scolaire		23'322.00		22'000.00		32'111.00	
512.4362	Remboursement de frais		192'292.25		179'000.00		169'727.36	
512.4901	Imputations internes de frais de personnel		5'248.50					
513	Ecologie et Garderie	387'669.80	156'101.05	384'000.00	66'000.00	409'794.35	113'345.95	
513.3011	Traitements du personnel	60'721.80		56'000.00		60'677.65		
513.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	4'367.05		4'000.00		4'041.50		
513.3050	Assurances accidents et maladie	1'949.70		2'000.00		1'933.95		
513.3113	Achats matériel PentaDine	1'062.90		1'000.00		1'700.30		
513.3131	Achats Repas PentaDine	38'163.30		33'000.00		36'856.10		
513.3156	Maintenance et licences logiciel PentaDine	2'339.25		2'500.00		2'713.20		
513.3182	Frais de téléphones et communications	720.00		1'000.00		894.20		
513.3515	Participation FAJE	8'735.00		9'000.00		8'630.00		
513.3525	Participation AJERCO	229'336.65		240'000.00		245'214.50		
513.3655	Subvention Halte-jeux	22'943.70		20'500.00		28'296.35		
513.3901	Imputations internes de frais de personnel		75'154.00		55'000.00		64'905.00	
513.4362	Remboursement de frais					18'836.60		
	<i>Augmentation du prix du repas à la PentaDine représentant un total de CHF 5800.- pour le 2e semestre</i>							

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Notes
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
513.4522	Part. ASI/CoPe frais PentaDîne		13'146.00		11'000.00		12'447.00	
513.4525	Participation AJERCO (solde année précédente)		67'801.05				35'993.95	
52	Enseignement secondaire	240'880.03		280'000.00		222'838.87		
520	Enseignement secondaire	240'880.03		280'000.00		222'838.87		
520.3522	Participation à l'ASI/CoPe	240'880.03		280'000.00		222'838.87		
53	Enseignement spécialisé	19'946.50		21'500.00		19'847.00		
530	Enseignement spécialisé	19'946.50		21'500.00		19'847.00		
530.3513	Participation à la LEM	16'596.50		18'000.00		16'397.00		
530.3653	Participation pour le sport et la culture	3'350.00		3'500.00		3'450.00		
54	Office d'orientation professionnelle	2'275.30		3'000.00		2'280.70		
540	Office d'orientation	2'275.30		3'000.00		2'280.70		
540.3512	Participation à l'ORP	2'275.30		3'000.00		2'280.70		
58	Temples et cultes	39'675.40		41'000.00		38'015.40		
580	Temples et cultes	39'675.40		41'000.00		38'015.40		
580.3011	Traitements du personnel	4'840.00		5'000.00		4'840.00		
580.3050	Assurances accidents et maladie	101.50		500.00		103.65		
580.3119	Achats pour collections et musées					1'600.00		
580.3123	Consommation d'électricité	6'669.00		7'000.00		5'514.40		
580.3141	Entretien des bâtiments	3'524.25		2'000.00		2'129.20		
580.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	1'594.70		1'500.00		1'335.80		
580.3189	Frais organisiste	10'208.05		12'000.00		10'430.90		
580.3652.1	Participation paroisse (protestante)	2'460.85		2'500.00		2'107.65		
580.3652.2	Participation paroisse (catholique)	8'800.00		9'000.00		8'735.00		
580.3901	Imputations internes de frais de personnel	1'477.05		1'500.00		1'218.80		

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Notes
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
6	Police	290'449.93	3'334.00	318'000.00	3'000.00	295'261.65	3'749.00	
61	Police de proximité	198'392.88	3'334.00	221'500.00	3'000.00	204'877.30	3'749.00	
610	Police de proximité	198'392.88	3'334.00	221'500.00	3'000.00	204'877.30	3'749.00	
610.3011	Traitements du personnel					8'311.90		
610.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)					732.60		
610.3040	Caisse de pensions et de prévoyance					1'369.20		
610.3050	Assurances accidents et maladie					302.45		
610.3099	Charges diverses du personnel					230.80		
610.3116	Achats d'équipement et de matériel spécialisé	963.90		13'000.00				
	<i>Abandon de l'installation de nouvelles caméras de surveillance</i>							
610.3156	Entretien équipement et matériel spécialisé	99.60		1'000.00		2'367.20		
610.3189	Sécurité villageoise	10'116.58		26'500.00		10'144.75		
	<i>Report du remplacement de l'ASP</i>							
610.3511	Part. à des charges cantonales de sécurité publique	186'594.00		179'000.00		180'517.00		
610.3901	Imputations internes de frais de personnel	618.80		2'000.00		901.40		
610.4370	Amendes d'ordre				3'000.00		420.00	
610.4511	Part. du canton à des charges de sécurité publique		3'334.00				3'329.00	
65	Défense contre l'incendie	51'194.95		52'000.00		48'948.15		
651	Défense contre l'incendie locale	51'194.95		52'000.00		48'948.15		
651.3521	Participation au SDIS Venoge	49'130.20		49'000.00		46'825.55		
651.3901	Imputations internes de frais de personnel	2'064.75		3'000.00		2'122.60		
66	Protection civile	40'862.10		44'500.00		41'436.20		
660	Protection civile	40'862.10		44'500.00		41'436.20		
660.3521	Part. à des charges de sécurité publique	40'166.00		43'000.00		40'334.00		
660.3901	Imputations internes de frais de personnel	696.10		1'500.00		1'102.20		

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Notes
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
7	Sécurité sociale	1'470'967.33	93'683.68	1'345'500.00		1'437'302.85	69'521.35	
71	Service social communal	85'790.38	3'374.68	99'500.00		89'734.55	3'530.35	
710	Service social communal	85'790.38	3'374.68	99'500.00		89'734.55	3'530.35	
710.3525.1	Participation à des charges de service sociale	28'727.95		35'000.00		27'829.90		
710.3525.2	Participation agence intercommunale assurances sociales	51'003.68		55'500.00		52'456.60		
710.3655	Donation en faveur d'utilisateurs de sacs déchets	3'420.35		4'000.00		3'961.85		
710.3901	Imputations internes de frais de personnel	2'638.40		5'000.00		5'486.20		
710.4525	Remboursement agence intercommunale assurances sociales		3'374.68				3'530.35	
72	Prévoyance sociale cantonale	1'224'969.00	90'309.00	1'075'000.00		1'185'112.00	65'991.00	
720	Prévoyance sociale	1'224'969.00	90'309.00	1'075'000.00		1'185'112.00	65'991.00	
720.3515	Part. à des charges cantonales de prévoyance sociale	1'224'969.00		1'074'000.00		1'184'249.00		
720.3525	Part. à des charges de prévoyance sociale			1'000.00		863.00		
720.4515	Part. du canton à des charges de prévoyance sociale		90'309.00				65'991.00	
73	Santé publique	160'207.95		171'000.00		162'456.30		
730	Santé publique	160'207.95		171'000.00		162'456.30		
730.3524	Participation AVASAD	158'792.00		170'000.00		160'082.00		
730.3901	Imputations internes de frais de personnel	1'415.95		1'000.00		2'374.30		

Compte	Désignation	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018		Notes
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
8	Services industriels	405'110.85	453'171.40	463'000.00	511'000.00	354'497.55	408'485.70	
81	Services des eaux	405'110.85	405'110.85	463'000.00	463'000.00	354'497.55	354'497.55	
810	Services des eaux	405'110.85	405'110.85	463'000.00	463'000.00	354'497.55	354'497.55	
810.3099	Charges diverses des autorités et du personnel					4'523.00		
810.3114	Achats de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	2'015.95		10'000.00		1'666.20		
810.3121	Consommation d'eau	81'818.10		90'000.00		86'985.35		
810.3121.2	Taxes de débit et frais de gestion eau	32'766.00		33'000.00		32'766.00		
810.3123	Consommation d'électricité	7'556.55		7'000.00		8'057.65		
810.3144	Entretien des canalisations	48'185.95		60'000.00		97'238.55		
810.3181	Frais de port et CCP	94.75		500.00		101.10		
810.3185	Honoraires et frais d'expertises	11'893.60		29'000.00		3'220.20		
810.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	153.50		5'000.00		130.40		
810.3189	Frais divers	2'000.00		2'000.00		2'821.70		
810.3199	TVA à charge de la commune	1'611.40		1'000.00		757.55		
810.3311	Amortissements d'ouvrage de génie civil	199'803.30		213'000.00		69'979.60		
810.3813	Attribution à la réserve service des eaux					32'939.75		
810.3901	Imputations internes de frais de personnel	17'211.85		17'000.00		13'310.50		
810.4273	Location compteurs d'eau		18'007.25		18'000.00		20'994.30	
810.4341	Taxes uniques de raccordement		81'008.25		30'000.00		103'777.40	
810.4342	Taxes d'abonnement annuelles		8'433.35		8'000.00		9'673.15	
810.4351	Ventes d'eau		196'401.00		200'000.00		217'931.00	
810.4362	Remboursement de frais		2'114.00				2'121.70	
810.4813	Prélèvement à la réserve service des eaux		99'147.00		207'000.00			
82	Service électrique	48'060.55	48'060.55	48'000.00	48'000.00	53'988.15		
820	Service électrique	48'060.55	48'060.55	48'000.00	48'000.00	53'988.15		
820.4112	Taxes d'utilisation d.sol Romande Energie		48'060.55		48'000.00		53'988.15	
	TOTALISATION	8'330'121.16	8'414'425.77	8'131'000.00	7'954'100.00	8'925'793.79	8'928'148.01	
	Résultat	84'304.61			176'900.00	2'354.22		

Bilan au 31 décembre

ACTIF	2019	2018	PASSIF	2019	2018
Disponibilités	2'108'302.48	1'768'966.19	Engagements courants	1'018'041.73	1'508'764.40
Caisse	4'847.55	3'381.85	Créanciers	595'908.88	1'086'631.55
Comptes chèques postaux	1'253'356.03	947'452.40	Contribution d'équipement PQ Vaux Penten	111'320.00	111'320.00
Banques	850'098.90	818'131.94	Contribution d'équipement PQ Floret II	310'812.85	310'812.85
Débiteurs et comptes courants	2'119'519.31	2'561'695.99	Swissquote 6 mois	0.00	0.00
Débiteurs	383'283.67	756'969.60	Emprunts à moyen et long terme	6'495'997.00	6'789'664.00
Impôts à encaisser	1'736'235.64	1'804'726.39	Postfinance échéance 18.05.2020	855'000.00	950'000.00
Placements du patrimoine financier	191'600.00	244'100.00	Postfinance échéance 04.01.2021	579'328.00	605'662.00
Immeubles productifs	191'600.00	244'100.00	Postfinance échéance 16.08.2021	1'291'669.00	1'350'002.00
Actifs transitoires	171'367.16	184'176.65	Postfinance échéance 28.08.2023	160'000.00	200'000.00
Investissements du patrimoine administratif	5'838'301.41	6'841'569.10	SUVA échéance 16.10.2027	768'000.00	784'000.00
Ouvrages de génie civil et d'assainissement	4'002'215.05	4'926'706.30	SUVA échéance 15.03.2028	2'842'000.00	2'900'000.00
Bâtiments et constructions à amortir	1'642'285.36	1'744'761.80	Passifs transitoires	557'028.55	545'148.25
Forêts	42'600.00		Fonds de réserves affectés	1'140'214.40	1'586'447.21
Véhicules	151'200.00	170'100.00	Réserve service des eaux	939'161.72	1'038'308.72
Marchandises et approvisionnements	1.00	1.00	Réserve égouts	3'597.59	333'779.16
Titres et papiers-valeurs	9'000.00	9'000.00	Réserve tourisme	3'187.35	901.75
Découvert	0.00	0.00	Réserve ordures ménagères	194'267.74	213'457.58
Découvert au 01.01	0.00	59'402.34	Fonds de réserve	1'140'149.85	1'177'129.85
Amortissement du découvert	0.00	-59'402.34	Réserve travaux divers	517'886.85	517'886.85
Résultat			Réserve débiteurs impôts	604'013.00	641'643.00
Total de l'actif	10'438'090.36	11'609'507.93	Réserve débiteurs divers	18'250.00	17'600.00
			Capital	86'658.83	2'354.22
			Capital au 01.01	2'354.22	0.00
			Résultat	84'304.61	2'354.22
			Total du passif	10'438'090.36	11'609'507.93

11. CONCLUSIONS

Nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

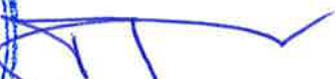
- vu le rapport de gestion et des comptes 2019,
- ouï le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'adopter les comptes de l'exercice 2019 se soldant par un bénéfice de CHF 84'304.61,
- de verser le bénéfice de l'exercice 2019 de CHF 84'304.61 au compte capital, ce dernier se montant dès lors à CHF 86'658.83 au 31 décembre 2019,
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion et ses comptes pour 2019, ainsi qu'à l'organe de révision et à la Commission de gestion.

Adopté par la Municipalité in corpore dans sa séance du 13 juillet 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :		La secrétaire :
		
J.-F. Pollien		M. Goy Bommottet

Lors de la séance du 27 août 2020, les membres du Conseil communal ont accepté ces comptes.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

La secrétaire :

Th. Buttin

N. Pahud

